

# RAPPORT FINANCIER *2023*



## RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La SEMMARIS a réalisé une très belle année 2023 malgré un contexte macro-économique complexe et une inflation persistante jusqu'à la fin d'année. Elle continue de bénéficier des effets positifs du plan d'investissement qu'elle a engagé et dont elle poursuit le déploiement.

Le chiffre d'affaires s'élève à 153,4 M€, en hausse de 9,9 % par rapport à 2022.

L'Excédent Brut d'Exploitation atteint 74,4 M€, en progression de 10,4 %, et l'EBE/CA progresse de 48,3 % à 48,6 %. Le résultat net progresse quant à lui de 18,4 %.

La SEMMARIS a poursuivi son plan d'investissement avec près de 66,1 M€ investis. Concernant le développement des activités de service, le bâtiment DOM a été livré en fin d'année, les travaux de démolition dans la zone entrepôt se sont poursuivis en vue de la construction des entrepôts I10A et I10B. Pour soutenir le marché physique, deux parkings silo ont été construits, facilitant le stationnement au quotidien, le bâtiment V2 a été livré et la construction des bâtiments C6 et F7 a démarré. Par ailleurs, les travaux de restructuration du bâtiment C1 (secteur horticole) se sont poursuivis et les travaux de sprinklage dans le secteur des fruits et légumes se sont achevés. Dans les bâtiments V1P et C1, les installations de froid ont été modernisées. Dans la zone Senia, les travaux sur le bâtiment de la rue de Travy ont été achevés en début d'année.

L'activité à l'international maintient son développement, avec un chiffre d'affaires de 3 M€ contre 2,8 M€ en 2022.

Les résultats consolidés sont également en progression, la contribution de Toulouse étant également positive.

### 1. LES COMPTES DE LA SEMMARIS

#### 1.1. Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la SEMMARIS s'établit à 153,4 M€, en hausse de 9,9 % par rapport à 2022. Ses principales composantes ont varié de la façon suivante :

Les produits des droits d'accès et de stationnement ont progressé de 1 % par rapport à 2022 à 15,4 M€. On peut noter la progression du chiffre d'affaires abonnements par rapport aux produits des péages.

Le nombre total d'entrées enregistrées aux portes du Marché est en légère diminution à 6,3 millions pour 6,4 millions en 2022 soit - 1,63 % de passage. Le nombre de

création de compte acheteurs, soit 4 241 a également diminué de 2,46 % par rapport à 2022.

Les redevances indexées atteignent 17,8 M€, soit une hausse de 9 %, Elles sont en proportion de l'indice ICC-2T2022 de 7,96 % appliqué pour augmenter ces tarifs en 2023.

Les redevances homologuées s'élèvent à 66,2 M€, en augmentation de 8 % par rapport à l'exercice 2022 dont 5,5 % d'effet prix, et 3 % d'effet volume grâce notamment à l'effet année pleine de la mise en service des bâtiments I7 et AB5, FOA, V1 et l'extension du DOD livrés en 2022.

Les produits sur charges récupérables et ventes de fluides sont en hausse de 17 % à 45,8 M€.

Les produits des activités annexes augmentent de 9 % à 6,7 M€, grâce à l'activité internationale.

CHIFFRE D'AFFAIRES	<b>153,4 M€</b> (+ 9,9 %)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	<b>74,4 M€</b> (+ 10,4 %)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	<b>63,4 M€</b> (+ 7,3 %)
INVESTISSEMENTS	<b>66,1 M€</b> (+ 0,46 %)

#### 1.2. Les charges d'exploitation

Les achats et services extérieurs sont en forte augmentation par rapport à 2022 à 47,9 M€, soit une augmentation de 11,3 %.

Sur les fluides, la hausse est de 39,2 %.

- Le prix de l'électricité a fortement augmenté entre 2022 et 2023.

- La fourniture de chaleur jusqu'à la reprise de l'usine d'incinération en septembre 2023 s'est traduite par une hausse des achats d'énergie auprès d'autres fournisseurs notamment de gaz.

- Le nettoyage et entretien général du marché s'élève à 15,2 M€, soit 3,6 % vs 2022, notamment du fait d'un protocole d'accord concernant le prix de l'électricité de la chaufferie en 2023 (+ 300 K€).

Les honoraires sont de 5,8 M€, en augmentation de 10,6 % par rapport à 2022 (5,2 millions) principalement liés aux prestations à l'international.

Les frais de publicité et relations publiques (2,3 M€, + 4,4 % vs 2022), augmentent du fait de l'inflation.

Les impôts et taxes à 1,2 M€, sont en baisse de 14,4 % vs 2022, expliquée par la baisse des taux de la CVAE.

Les charges de personnel (29,8 M€) sont en augmentation du fait de la hausse de l'effectif moyen (273,3 en 2023 contre 261,9 en 2022), de l'augmentation des salaires (+ 3 %).

Les autres charges de gestion courante (2,3 M€ vs 279 K€ en 2022) sont en très forte hausse du fait de créances irrécouvrables.

Les dotations aux amortissements et provisions (35,7 M€, + 3,9 %).

- Les amortissements poursuivent leur augmentation en lien avec le plan d'investissement.

- Les dotations pour dépréciation des créances de l'exercice sont en diminution à 1,5 M€ (2 M€ en 2022).

#### 1.3. Les résultats

L'excédent brut d'exploitation atteint 74,4 M€, soit une hausse de 10,4 % par rapport à l'exercice 2022. L'EBE/CA est de 48,6 % (48,3 % en 2022).

Le résultat d'exploitation de 40 M€ est en hausse de 20 % par rapport à 2022 (33,4 M€), du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la hausse modérée des charges de personnel, ceci compensant la hausse des achats de biens et services consommés.

Le résultat financier s'établit à 0,2 M€, il est stable par rapport à 2022 avec un taux moyen du coût de la dette de 2,03 % (1,53 % en 2022).

- Les dividendes générés par BRI (1,2 M€) sont stables.

La politique de diminution de la dette et d'optimisation du placement de la trésorerie a permis :

- Des revenus financiers générés par les placements de trésorerie de 0,7 M€ ;

- Les revenus de comptes courants sont de 0,6 M€.

Les charges d'intérêts sur emprunts et autres frais financiers nettes des intérêts perçus du swap s'élèvent à 2,2 M€ en 2023 (1,5 millions d'euros en 2022) du fait de l'augmentation des taux d'intérêt. En effet le taux Euribor 3 mois a augmenté de 2,162 % en janvier 2023 à 3,96 % en décembre 2023.

Le résultat sur opérations exceptionnelles est négatif à 0,4 M€. Il correspond pour l'essentiel à une dotation aux provisions pour dépréciation exceptionnelle de (1,1 M€) pour des actifs dont la mise au rebut est programmée : restructuration du secteur des produits laitiers (0,8 M€), entrepôt (0,2 M€), marée (0,1 M€). Les produits exceptionnels concernant les sanctions pour non-application du règlement intérieur de la SEMMARIS s'élèvent à 0,5 M€. S'y ajoute, le solde du compte d'abandon de créance constitué en période Covid non utilisé de 0,2 M€.

Le résultat net comptable s'établit à 28,3 M€ contre 23,9 M€ en 2022, soit une hausse de 18,4 %.

La capacité d'autofinancement de l'exercice est en hausse de 7,3 % à 63,4 millions d'euros contre 59,0 millions d'euros en 2022.

#### 1.4. Le bilan

La situation nette au 31 décembre 2023 est de 166,9 M€ avant affectation du résultat de l'exercice 2023.

La SEMMARIS a remboursé 42,4 M€ sur ses emprunts, dont 4,9 M€ sur les emprunts souscrits en 2017 et 2018 et dont les derniers remboursements auront lieu en 2024, 2,4 M€ sur l'emprunt de 10 M€ souscrit en 2022 auprès de la BPI, et 35 M€ sur le crédit renouvelable. Au total, à fin 2023, la société a utilisé 55 M€ de la première ligne de crédit renouvelable confirmée de 60 M€, dont le taux est l'Euribor 3 mois plus 0,80 %, et la deuxième ligne de crédit a été totalement remboursée (capacité 60 M€-Euribor 3 mois plus 1 %). Ces deux lignes arrivent à échéance le 31 décembre 2026. La première ligne de crédit a fait l'objet d'une couverture de taux pour 45 M€, avec la mise en place d'un contrat de Swap au taux de 0,941 %.

La dette financière auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2023 s'établit à 66,1 M€, dont 61,1 M€ exigibles à moins d'un an. La dette à taux fixe a un taux moyen annuel de 1,48 %.

Les dettes financières nettes de la trésorerie atteignent 86,8 M€ au 31 décembre 2023 en hausse de 6,9 M€ par rapport au 31 décembre 2022.

#### 1.5. Affectation du résultat

Les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

- 2022 : 35,93 € par action soit une distribution totale de 13,9 M€ ;
- 2021 : 30,6 € par action, soit une distribution totale de 11,8 M€ ;
- 2020 : 25,86 € par action, soit une distribution totale de 10,0 M€.

Au titre de l'exercice 2023, il sera proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 41,17 euros par action, soit une distribution totale de 15 922 126,97 euros et l'affectation du solde du résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 12 355 562,54 euros, comme suit :

- 27 421,20 € à la réserve spéciale d'acquisition d'œuvres d'artistes vivants ; et
- 12 328 141,34 € au report à nouveau.

## 1.6. Informations relatives aux retards de paiement

Conformément aux dispositions du Code de commerce (Art. L.441-14 et Art. D. 441-6), les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, sont présentées ci-dessous (en K€) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D. 441 - 6).

	Article D 441 - 4 I 1' : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 - 4 I 2' : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	313					<b>313</b>	1 283					<b>1 283</b>
Montant total des factures concernées en K€ TTC	773,1	232,7	387,0	187,7	<b>1 580,5</b>	704,0	503,5	- 39,8	443,1	<b>1 610,8</b>		
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,602	0,18	0,30	0,15	<b>1,23</b>							
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						0,46	0,33	- 0,03	0,29	<b>1,05</b>		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	335						13					
Montant total des factures exclues	8 805						1 151					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal - Article L. 441 - 6 ou article L. 443 - 1 du Code de commerce ou articles R.2192-10 et suivants du Code de la Commande publique).												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels ou délais légaux (cf. point C)						Délais contractuels : 15 jours date d'émission de la facture					

## 2. LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DE LA SEMMARIS

L'effectif moyen (CDI/CDD) de 2023 a évolué à la hausse à 273,3 en 2023 contre 261,9 en 2022.

Le taux d'absentéisme moyen (hors congés de maternité/paternité) est en baisse en 2023, il s'élève à 4,49 % contre 5,5 % en 2022. Une somme de 119 K€, représentant 0,6 % de la masse salariale, a été dépensée pour la formation professionnelle (0,8 % en 2022).

Au titre de la négociation salariale annuelle, l'accord d'entreprise signé pour 2023 prévoyait notamment une augmentation moyenne de la valeur du point de 3 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Une réserve de participation de 1,8 M€ a été constituée au titre de la participation et le montant de l'intéressement pour l'exercice est de 990 K€, conformément à l'accord triennal couvrant les exercices 2021 à 2023. Un supplément d'intéressement de 300 K€ a été provisionné correspondant à 1 K€ par personne.

La capitalisation totale du Plan d'Épargne d'Entreprise est de 13,21 M€ à fin 2023 et l'abondement versé par la SEMMARIS en 2023 à ce plan est de 952 K€.

Par ailleurs, l'entreprise a versé en 2023 une prime de partage de la valeur à chaque salarié, comprise entre 815 € et 1 150 € bruts.

## 3. LES INVESTISSEMENTS DE 2023

Les investissements réalisés en 2023 s'élèvent à 66,1 M€ et comprennent notamment :

- **28,8 M€ affectés au marché physique dont :**
  - 6,9 M€ démarrage de la construction du bâtiment C6 dans le secteur des produits laitiers ;
  - 5,9 M€ construction des parkings silo PA3 et PC4 ;
  - 4,3 M€ restructuration des espaces de vente au C1, bâtiment des fleurs coupées ;
  - 3,6 M€ bâtiment V2, secteur des produits carnés ;
  - 3,7 M€ lancement de la construction du bâtiment F7, entrepôt à deux étages dans le secteur de la gastronomie.

### - 12,1 M€ affectés au développement des activités de services avec notamment :

- 7,4 M€ finalisation de la construction du bâtiment DOM ;
- 1,7 M€ travaux de démolition en vue de la construction des entrepôts I10A et I10B.

### - 21,7 M€ consacrés au maintien de l'outil dont :

- 3,2 M€ pour la modernisation des installations de froid du bâtiment V1P, secteur des produits carnés ;
- 2,0 M€ réaménagement de l'avenue de la Pépinière dans le secteur horticole ;
- 1,8 M€ renouvellement des installations de froid dans le bâtiment C1 accompagnant la restructuration des espaces de vente ;
- 2,2 M€ pour les opérations de courant faible et notamment de vidéosurveillance.

Le total des investissements sur le domaine concédé s'élève ainsi à 62,6 M€.

### - Enfin, 3,5 M€ ont été réalisés en propre avec notamment :

- 1,5 M€ pour les investissements propres, notamment informatique ;
- 1,2 M€ de fin de travaux de rénovation pour le bâtiment acquis en 2021 dans la zone SENIA (15-17 rue de Travy).

## 4. LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le chiffre d'affaires total à l'international est de 3 M€ en 2023.

La poursuite de la coopération initiée depuis 2018 avec le Benin a amené une facturation de 840 K€ dans le cadre de la mise en opération du marché de gros de Cotonou, dont la construction s'achève, et de l'assistance à la mise en place d'une agence nationale de gestion des marchés.

L'étude d'assistance technique pour l'Ouzbékistan se poursuit, elle a fait l'objet en novembre 2020 d'une avance client de 1 M\$ valable jusqu'en 2025. Cette dernière a été accompagnée par la mise en place d'une garantie sur avance client à première demande. Cette garantie a été réduite en fonction des travaux livrés et le montant de la garantie au 31 décembre 2023 s'élève à 496 343,75 dollars.

Les contrats mis en place au Vietnam, en Malaisie, en Thaïlande, à Abu Dhabi, et au Nigeria ont par ailleurs amené un chiffre d'affaires de 1,8 M€.

## 5. DÉTAIL DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 5.1. Conventions réglementées avec les actionnaires ou les administrateurs de la SEMMARIS

Néant

### 5.2. Conventions réglementées avec les dirigeants communs à la SEMMARIS et des entreprises tierces

#### 5.2.1. Conventions approuvées par l'Assemblée Générale au cours de l'exercice écoulé

#### a) Contrat des prestations de services conclu avec la Fédération des Marchés de Gros de France et le GIE Groupement des Marchés de Gros

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

#### Nature et objet :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la SEMMARIS met à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de Gros de France, à temps partiel, un cadre dirigeant de la SEMMARIS pour assurer la fonction de Secrétaire Général.

La SEMMARIS met également à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de Gros de France les ressources et moyens nécessaires pour assurer les prestations administratives, juridiques, économiques, comptables, fiscales, techniques ainsi que le secrétariat pour l'exercice de leurs activités.

#### Modalités :

La convention est conclue pour à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2026, pour un montant annuel H.T. de 134 678 € H.T. Ce montant est indexé annuellement. L'avenant au contrat de prestations de services prévoit une facturation forfaitaire. La facturation se fait semestriellement à terme échu et elle est payable à 45 jours date de facture.

#### b) Convention de parrainage conclue avec le WUWM

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

#### Nature et objet :

L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le contrat permet notamment à la SEMMARIS de disposer :

- D'une base de données composée de contacts, d'informations, d'études et de recherches ;
- D'une grande publicité sur le site du WUWM, dans la newsletter, sur les réseaux sociaux ainsi que lors des conférences ;
- La promotion de la marque permettant à la SEMMARIS de constituer un dossier de preuves d'usages.

#### Modalités :

Le contrat est conclue pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant de 30 000€ par an.

#### c) Convention de prestations de services conclue avec le WUWM

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

#### Nature et objet :

L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le Contrat a pour objet d'assurer certaines prestations de services pour le compte du WUWM. La SEMMARIS.

#### Modalités :

Le contrat est conclue pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant de 3 000 €.

#### d) Convention conclue avec l'Association Rungis Académie

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

#### Nature et objet :

L'association loi 1901 « Rungis Académie » a pour objet de fédérer les acteurs historiques de la formation des métiers de bouche et de la réinsertion par l'emploi. Elle poursuit son développement, et ne dispose pas encore des moyens notamment humains et des connaissances techniques nécessaires à assurer son fonctionnement.

La SEMMARIS fournit les prestations administratives, juridiques, économiques, comptable, fiscales, techniques ainsi que le secrétariat.

#### Modalités :

Le contrat a une durée deux ans pour un montant de 5 000 € par an. La cotisation facturée à la SEMMARIS au titre de l'année 2024 s'élève à 17 300 €.

#### 5.2.2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

#### a) Convention de parrainage conclue avec le WUWM approuvée par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2022

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

**Nature et objet :**

L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

- Le contrat permet notamment à la SEMMARIS de disposer :
- D'une base de données composée de contacts, d'informations, d'études et de recherches ;
  - D'une grande publicité sur le site du WUWM, dans la newsletter, sur les réseaux sociaux ainsi que lors des conférences ;
  - La promotion de la marque permettant à la SEMMARIS de constituer un dossier de preuves d'usages.

**Modalités :**

Le contrat est conclu pour une durée de 14 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour un montant de 29 666€. Le montant des redevances et des charges qui a été facturé pour l'exercice 2023 s'élève à 25 000 € H.T.

**b) Convention de prestations de services conclue avec le WUWM approuvée par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2022**

**Dirigeant commun :** Monsieur LAYANI

**Nature et objet :**

L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le Contrat a pour objet d'assurer certaines prestations informatiques pour le compte du WUWM. La SEMMARIS assurera notamment la gestion des licences informatiques, le management des boîtes mails et les relations avec l'hébergeur.

**Modalités :**

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un montant de 2 000 €.

**c) Convention conclue avec la société QUALITY IMPORT (MEDELYS) autorisée par Le Conseil d'Administration du 12 mai 2020**

**Dirigeant commun :** Madame Florence HARDY

**Nature et objet :**

La société QUALITY IMPORT exerce son activité dans le bâtiment F5C appartenant à la société SEMMARIS. Le 1<sup>er</sup> Février 2017, elle a racheté l'emplacement de son voisin, la société H PARTNERS W&S.

Une réduction sur les redevances et charges était prévue selon le calendrier suivant :

- Année 1 : réduction de 35 %
- Année 2 : réduction de 25 %
- Année 3 : réduction de 10 %

**Modalités :**

Par deux courriers en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et du 2 octobre 2019, la société QUALITY IMPORT a sollicité la SEMMARIS pour obtenir un accompagnement financier lui permettant de faire face à une situation économique difficile.

Au vu du rapport de l'expert mandaté par la SEMMARIS, il a été convenu, à titre exceptionnel, conformément à la clause figurant dans les tarifs homologués.

- Pour la surface du magasin N°A/03B (ex H PARTNERS W&S) de 990,50 m<sup>2</sup> :
- Prorogation de la réduction de 35 % jusqu'au 31 mars 2022 ;
  - Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 : réduction de 25 % ;
  - Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 : réduction de 10 %.

- Pour la surface du magasin N°B/03B (ex H PARTNERS W&S) de 121,50 m<sup>2</sup> :
- Prorogation de la réduction de 35 % jusqu'au 31 mars 2020 ;
  - Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 : réduction de 25 % ;
  - Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 : réduction de 10 %.

Cependant, du fait de la crise sanitaire et des mesures prises afin d'accompagner les opérateurs, cette convention n'avait pas pu être appliquée. Celle-ci était donc reportée d'un an, sans que son terme soit modifié :

- Pour la surface du magasin N°A/03B (ex H PARTNERS W & S) de 990,50 m<sup>2</sup> :
- Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 : réduction de 35 %
  - Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 : réduction de 35 % ;
  - Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 : réduction de 25 %.

- Pour la surface du bureau N°B/03B (ex H PARTNERS W & S) de 121,50 m<sup>2</sup> :
- Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 : réduction de 35 %
  - Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 : réduction de 25 %

Le montant des redevances et des charges qui a été facturé au cours de l'exercice 2023 s'élève à 364 617,43 € H.T.

**d) Convention conclue avec l'Association Rungis Académie approuvée par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2021**

**Dirigeant commun :** Monsieur LAYANI

**Nature et objet :**

La SEMMARIS a à cœur de développer les outils de formation des métiers du secteur alimentaire afin de répondre aux besoins des entreprises du Marché de recruter une main d'œuvre formée et qualifiée, et répondre au-delà de ses frontières, aux besoins de l'ensemble du bassin parisien sur des métiers de bouche.

C'est pourquoi elle a créé l'association loi 1901 « Rungis Académie » afin de fédérer les acteurs historiques de la formation des métiers de bouche et de la réinsertion par l'emploi.

L'Association de Gestion de Rungis Académie est récemment passée en phase opérationnelle et doit réaliser des travaux d'aménagement intérieur pour accueillir les organismes de formation. L'Association ne dispose pas encore des moyens notamment humains et des connaissances techniques nécessaires à assurer son fonctionnement.

La SEMMARIS possède des compétences très spécifiques tant au regard de ses connaissances que de son expertise technique dans la passation et le suivi de marchés publics, elle est en conséquence la seule à pouvoir assurer les prestations demandées.

La SEMMARIS fournit ainsi les prestations de conseil et d'assistance en matière d'élaboration des documents de la consultation en vue de la désignation de la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la conception et du suivi des travaux d'aménagement du bâtiment n°2, en matière de réception et d'analyse des offres ainsi que des prestations administratives, juridiques, économiques, comptable, fiscales, techniques ainsi que le secrétariat.

**Modalités :**

Afin d'accompagner l'Association dans la mise en œuvre du projet « Rungis Académie », il est convenu de mettre à disposition de l'Association, à titre gratuit, les ressources et moyens nécessaires pour assurer les prestations administratives, juridiques, économiques, comptables, fiscales et techniques qui ne peuvent être effectuées par l'Association, sans que cela n'entrave le fonctionnement de la SEMMARIS.

L'Association prendra à sa charge les frais suivants :

- Le matériel informatique ;
- Les redevances des locaux mis à disposition ;
- Les fluides ;
- Les frais d'assurance.

Le contrat a une durée de deux ans.

La cotisation facturée à la Semmaris au titre de l'année 2023 s'élève à 16 000 €.

**e) Contrat des prestations de services conclu avec la Fédération des Marché de Gros de France et le GIE Groupement des Marchés de Gros**

**Dirigeant commun :** Monsieur LAYANI

**Nature et objet**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la SEMMARIS met à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de Gros de France, à temps partiel, un cadre dirigeant de la SEMMARIS pour assurer la fonction de Secrétaire Général.

La SEMMARIS met également à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de Gros de France les ressources et moyens nécessaires pour assurer les prestations administratives, juridiques, économiques, comptables, fiscales, techniques ainsi que le secrétariat pour l'exercice de leurs activités.

La convention d'une durée de trois ans a été prolongée par voie d'avenant, pour une durée identique de 3 ans, afin de poursuivre le bon fonctionnement des deux entités. Le Contrat arrivera à terme le 30 juin 2023.

**Modalités :**

L'avenant au contrat de prestations de services prévoit une facturation forfaitaire pour un montant annuel H.T. de 134 678 € H.T. Le coût de la voiture de fonction sera également facturé. Le montant est indexé annuellement.

La facturation se fait semestriellement à terme échu et elle est payable à 45 jours date de facture.

Le montant qui a été facturé au cours de l'exercice 2023 s'élève à 142 965 € H.T. au titre de la facturation forfaitaire et à 6 875 € H.T. au titre de la voiture de fonction.

**f) Convention conclue entre la SEMMARIS et la filiale LUMIN'TOULOUSE approuvée lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2021**

**Dirigeant commun :** Monsieur LAYANI

**Nature et objet**

Lors de la constitution de la filiale LUMIN'TOULOUSE, un Pacte d'Associés a été conclu avec les sociétés POSTE IMMO et CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRENNES afin d'organiser les rapports entre les associés. Aux termes de ce Pacte, la SEMMARIS a convenu de consentir à la société LUMIN' TOULOUSE une ou plusieurs avances afin de financer les besoins de financement de la filiale. Le besoin de financement de la société LUMIN'TOULOUSE, s'élève à 10 000 000 euros maximum.

Chaque associé doit conclure concomitamment une Convention d'avance en compte courant similaire avec la filiale LUMIN'TOULOUSE. L'engagement de la SEMMARIS est proportionnel à la part de capital qu'elle détient dans la filiale. Ainsi, la Convention engage la SEMMARIS à mettre à disposition de LUMIN'TOULOUSE une somme totale maximale de 5 100 000 € au fur et à mesure des besoins en financement de sa filiale.

**Modalités :**

Chaque avance portera intérêt au taux EURIBOR 3 mois augmenté de 1 %, étant précisé que si l'EURIBOR 3 mois est inférieur à zéro, il sera considéré comme égal à zéro. Le montant avancé par la SEMMARIS deviendra exigible en totalité à tout moment à compter du 31 décembre précédent l'année de la fin du Contrat de Délégation de Service Public conclu avec TOULOUSE METROPOLE (31 décembre 2038).

LUMIN'TOULOUSE pourra, toutefois, effectuer des remboursements anticipés volontaires à condition de rembourser les autres associés de façon égalitaire au prorata de leurs participations.

Au 31 décembre 2023, les intérêts facturés ont représenté 221 855 euros.

**6. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Pour l'année 2023, le montant du jeton de présence a été fixé à 400 € par séance d'instance (Conseil d'Administration , Comité d'Audit et Comité des nominations et rémunération). La SEMMARIS a versé en 2023, 32 800 euros de jetons de présence.

**7. DÉLÉGATION EN COURS ACCORDÉES À DES ADMINISTRATEURS**

Il n'y a pas de délégation en cours accordées à des administrateurs notamment en matière d'augmentation de capital.

**8. TOULOUSE**

Le chiffre d'affaires consolidé de Toulouse progresse de 13,8 % à 12,1 M€ contre 10,7 M€ en 2022.

Les biens et services consommés sont en hausse de 22,7 % à 5,3 M€. Le parking poids lourds accuse un chiffre d'affaires faible.

L'excédent brut d'exploitation est en hausse à 4,3 M€ contre 4,1 M€ en 2022, avec taux d'EBE/CA en baisse à 35,9 % contre 39 % en 2022.

Le résultat financier s'élève à - 714 K€ contre - 344 K€ en 2022. L'augmentation des taux d'intérêt a impacté le coût de l'emprunt de LUMIN pour les 20 % non couverts.

Le résultat d'exploitation est en diminution de 16,7 % à 1,1 M€ contre 1,4 M€ en 2022. Le résultat net comptable s'établit à 361 K€ contre 784 K€ en 2022, cette baisse étant principalement due au résultat financier.

Les investissements de Toulouse totalisent 2,6 M€ et la capacité d'autofinancement est de 2,4 M€ contre 2,9 M€ en 2022.

La trésorerie diminue de 1,6 M€ sur l'exercice, s'élevant à 5,8 M€ au 31 décembre 2023.

## 9. BUREAUX RUNGIS INTERNATIONAL (BRI)

Le chiffre d'affaires 2023 de Bureaux Rungis International (BRI), filiale à 100 % de la SEMMARIS, est en hausse de 7,9 % à 3,1 M€. Ce chiffre d'affaires correspond au loyer versé par la SEMMARIS pour les 21 141 m<sup>2</sup> de surfaces louables. Les loyers et charges perçus par la SEMMARIS auprès des occupants atteignent quant à eux 4,6 M€.

Le taux d'occupation est à 77,9 % à fin 2023.

Le résultat de l'exercice s'établit à 1,2 M€, en hausse de 1,1 % par rapport à 2022.

L'avance d'actionnaire, de 11,9 M€ fin 2022, consentie par la SEMMARIS à BRI a diminué de 0,9 M€ au titre du remboursement intervenu sur l'exercice, et s'élève à 10,2 M€ fin 2023. Par ailleurs, cette avance a donné lieu à une rémunération, pour l'exercice 2023, de 347 K€ au taux légal de rémunération des comptes courants actionnaires, en hausse de 257 K€ par rapport à 2022.

## 10. LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de l'exercice 2023 ont été préparés conformément au Règlement ANC 2020-01.

Le Groupe SEMMARIS dispose de filiales et détient des participations au sein des secteurs d'activités suivants :

- Rungis (SEMMARIS et BRI) ;
- Toulouse (LUMIN TOULOUSE, MIN TOULOUSE OCCITANIE et TOULOUSE LOGISTIQUE URBAINE).

### 10.1. Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2023 du Groupe SEMMARIS s'établit à 165,2 M€, en hausse de 10,1 % par rapport à 2022.

Rungis affiche un chiffre d'affaires en hausse de 9,9 % à 153,1 M€ tandis que Toulouse enregistre un chiffre d'affaires de 12,1 M€, en augmentation de 13,8 %.

### 10.2. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, hors amortissements et provisions, s'établissent à 89,7 M€, en hausse de 13,1 % par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 81 M€ pour Rungis en augmentation par rapport à 2022 de 12,4 % et à 8,6 M€ pour Toulouse en augmentation de 19,2 % par rapport à 2022.

Les dotations aux amortissements et provisions sont de 38,9 M€ dont 36,6 M€ pour Rungis et 2,3 M€ pour Toulouse.

### 10.3. Les résultats

L'excédent brut d'exploitation est en progression de 10 % à 79 M€, soit 47,8 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 47,9 % en 2022), dont 74,4 M€ pour Rungis et 4,6 M€ pour Toulouse.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 17 % à 40,7 M€ dont 39,3 M€ pour Rungis et 1,4 M€ pour Toulouse.

Le résultat financier est négatif de 2 M€. Il est imputable à Rungis pour 1,5 M€ et 0,5 M€ pour Toulouse du fait des intérêts sur emprunts partiellement compensés par les placements de trésorerie à court terme.

Le résultat net consolidé, après impôts de 9,8 M€, s'établit à 28,4 M€, en hausse de 14 % par rapport à 2022. Le résultat Groupe est de 28,2 M€ et le résultat hors Groupe est de 0,2 M€.

### 10.4. Le bilan

Les capitaux propres - part du Groupe atteignent 667,6 M€ dont 505,8 M€ au titre des droits des concédants. Les droits du concédant constatés à la suite de l'apport par Toulouse Métropole des immobilisations dans le cadre de la DSP ont été ventilés en amortissement de caducité pour les immobilisations non renouvelables et en autres droits du concédant pour les immobilisations renouvelables.

Les intérêts minoritaires sont de 4,2 M€, en augmentation de 0,2 M€.

Les dettes hors provisions pour risques et charges s'élèvent à 249,2 M€, en baisse de 35 M€.

Les actifs immobilisés s'élèvent à 867,2 M€ contre 819,4 M€ au 31 décembre 2022. L'accroissement résulte principalement de la poursuite du plan d'investissement de Rungis et des investissements réalisés par Toulouse. Les actifs circulants s'établissent à 57,1 M€, en baisse de 47,6 M€ due à la baisse des comptes de trésorerie.

### 10.5. Les flux de trésorerie

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité sur l'exercice sont négatifs de 49,9 M€. Ils correspondent à la capacité d'autofinancement de 66,7 M€, en hausse de 10,5 % par rapport à 2022, corrigée de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de 11,7 M€, des flux d'investissements et de financement.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements ont consommé 66,8 M€ de trésorerie.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 55,1 M€, dont :

- 40 M€ de remboursements d'emprunts ;
- 13,9 M€ de dividendes versés.

La trésorerie disponible à la clôture s'élève à 17 M€ contre 66,9 M€ en 2022.

## 11. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2024

Dans le contentieux opposant la SEMMARIS à la SOGARIS, cette dernière a obtenu en janvier 2024 l'annulation en appel du jugement de mai 2022. Ainsi, la SEMMARIS a été condamnée à verser à la SOGARIS la somme de 6 304 771,48 euros, assortie des intérêts au taux légal et de la capitalisation des intérêts.

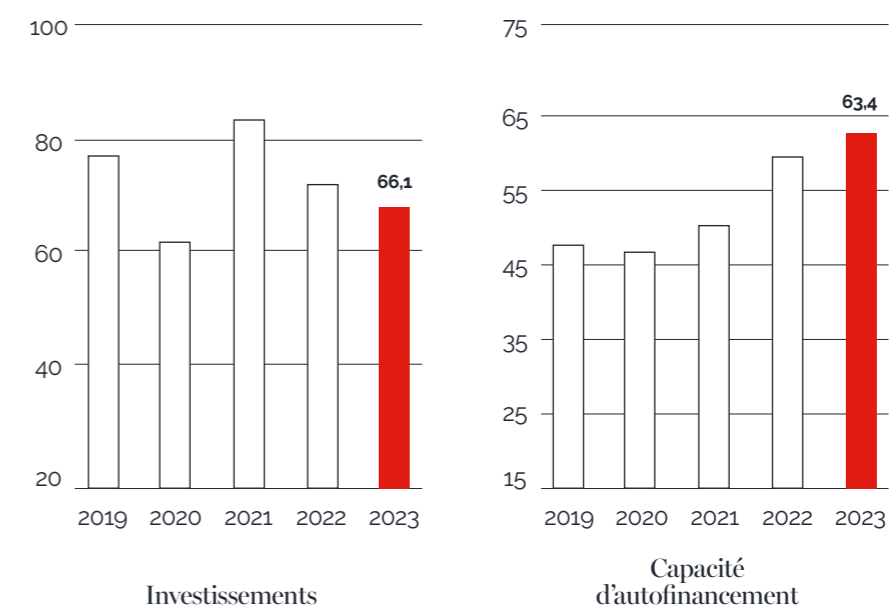
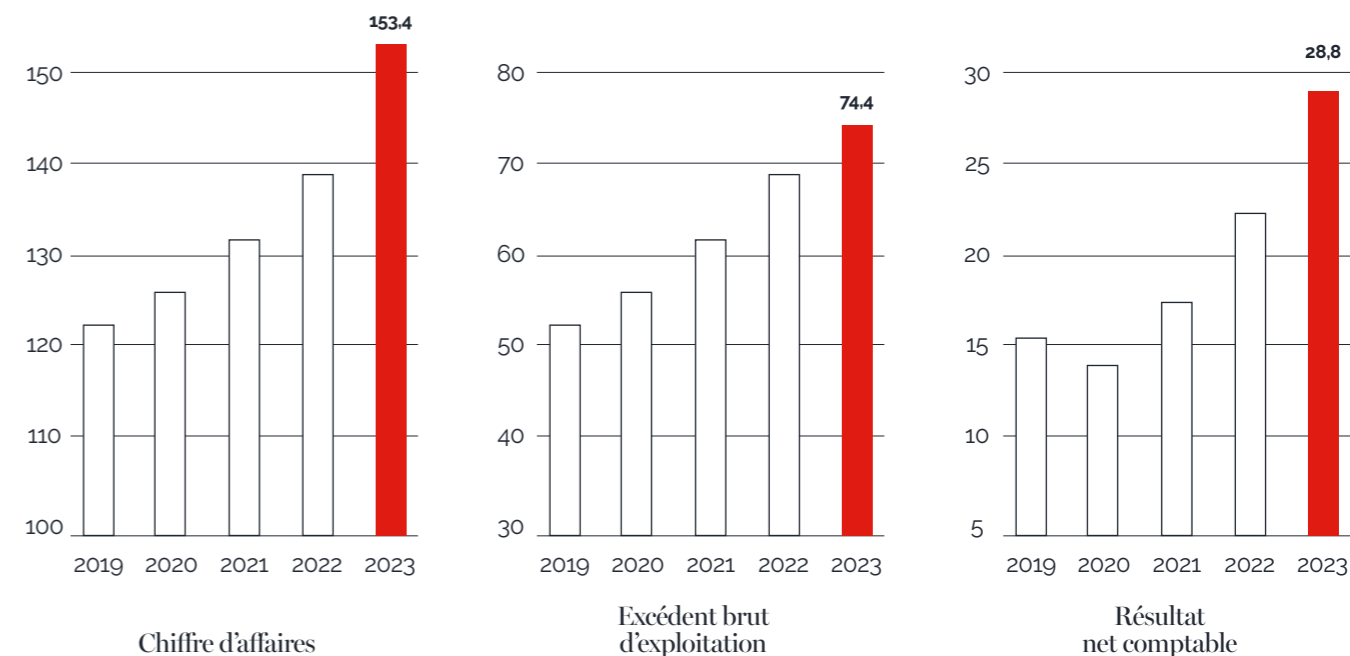
La SEMMARIS doit également verser la somme de 1 500 euros à la SOGARIS en application des dispositions de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

Un pourvoi et une requête sollicitant la suspension des effets de la condamnation ont été déposés le 21 mars 2024. Un mémoire et une requête aux fins de suspension sont en cours et seront déposés d'ici juin 2024.

Aucun autre événement nouveau susceptible d'affecter de façon significative les comptes de la société n'est intervenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## ÉVOLUTION DES CHIFFRES CLÉS SUR 5 ANS DE LA SEMMARIS

EN M€



## RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES



En €	2019	2020	2021	2022	2023
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>					
a) Capital social	14 696 158	14 696 158	14 696 158	14 696 158	14 696 158
b) Nombre d'actions émises	386 741	386 741	386 741	386 741	386 741
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	121 122 532	123 913 102	131 574 089	139 550 864	153 400 424
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	50 323 087	53 367 241	59 042 178	67 378 651	74 774 523
c) Impôts sur les bénéfices (hors provisions)	7 560 800	5 383 366	7 306 666	8 271 649	9 762 132
d) Participation des salariés au titre de l'exercice	1 027 324	732 989	1 236 453	1 543 528	1 806 053
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	16 047 497	13 775 034	19 124 825	23 876 027	28 323 082
f) Montant des bénéfices distribués	0	10 001 122	11 803 335	13 895 604	15 922 127
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUITES À UNE SEULE ACTION</b>					
a) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	130,12	137,99	152,67	174,22	193,35
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	41,49	35,62	49,45	61,74	73,12
c) Dividende passé à chaque action	0,00	25,86	30,52	35,93	41,17
<b>PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (effectif moyen mensuel)	250	255	259	262	273
b) Montant de la masse salariale	14 784 592	15 431 418	16 277 691	18 375 945	19 702 013
c) Montant des sommes versées au titre des charges sociales et avantages sociaux	8 695 747	9 262 344	9 964 403	10 590 029	11 418 476

# RAPPORT

*sur le gouvernement  
d'entreprise*

**MANDATS DES ADMINISTRATEURS**  
MANDATS OU FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ  
PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE

Nom / Nature du mandat	Société
<b>Jean-Jacques ARNOULT</b>	
Président-directeur général	Rungis Actions SAS
Administrateur - Membre du Directoire	Sogemab SA
<b>Florence BARJOU</b>	
Représentant permanent de Predica - Administratrice	Française des Jeux
Administratrice - Présidente en nom propre	Predirungis
Représentant permanent de Predica - Administratrice	Clariane
Présidente comité investissement	
Administratrice en nom propre	Cassini (Comexposium) – jusqu'au 10/05/2023
Administratrice	Ca Vita
Administratrice en nom propre	Caceis
Administratrice en nom propre	Caceis Bank
<b>Philippe BERNAND</b>	
Président du Directoire	Aéroport Marseille Provence
Vice-Président - Membre du Bureau	UAF
Co-gérant	SCI familiale PEGASE investissements
Trésorier	Association "OneProvence"
<b>Magali CHESSE</b>	
Membre du Conseil de Surveillance - Administratrice en nom propre	Indigo Group / Arcapark / Infra Foch Topco / Elis
Administratrice en nom propre	zi Aeroporti / Cassini/Edison Renewables / Impulse - Daphne 3 / Tunels de Barcelona i Cadi / Movhera
Représentant permanent de Predica	Effi-Invest II / Frey SA / Siparex associés
Représentant permanent de CAA	Ramsay Santé
<b>Yolaine DE COURSON</b>	
Retraitee, Directrice de l'audit et des risques jusqu'au 31/03/2018	Le Groupe La Poste
<b>Jérôme DESMETTRE</b>	
Gérant	SARL DJ
Directeur général	DESMETTRE BIO
Président	SFL
Vice-Président	UNIGROS
Administrateur	INTERFEL
Vice-Président et Président - Collège Carreau	UNCGFL
Administrateur	GREFEL
<b>Eric DUMAS</b>	
Directeur Général Finances - Membre du Comité Exécutif	Groupe Altarea
Président	Alta Drouot / Alta Ciné Investissement SAS
Administrateur	Altarea Italia / Altarea Espana, SL
Gérant	SNC Altarea Management
Représentant d'Alta Drouot, président	Alta Mir / Alta Kleber / Alta Roosevelt / Alta Saint Germain / Alta Concorde
Représentant d'Alta Drouot, gérant	Alta Sevres
Représentant Permanent de Alta Drouot	Alta Blue
<b>Florence HARDY</b>	
Présidente	FHD SAS
Représentant Permanent de FHD SAS	QUALITY IMPORT SAS (sigle Médelys)
<b>Carine KRAUS</b>	
Administratrice	Fondation Carrefour
Administratrice	Carrefour Brésil
<b>Mathieu LANCE</b>	
Membre du Conseil de Surveillance - Administrateur en nom propre	ALTAREA
Représentant permanent de PREDICA - Administrateur	Aéroports de Paris
Représentant permanent PREDICA - Administrateur	GECINA
Administrateur - Vice-Président	RAMSAY Générale de Santé
Administrateur en nom propre	CASSINI
Administrateur	INNERGEX France

Nom / Nature du mandat	Société
<b>Stéphane LAYANI</b>	
Président	SAS LUMIN' TOULOUSE
Représentant le gérant (SEMMARIS)	SCI Bureau Rungis International
Président	Rungis Académie
Acting Chairman - Président Exécutif	WUWM
Membre du Conseil de Surveillance	CEMAFROID
Administrateur	SOLAAL
Administrateur unique	GIE Marchés de Gros
Administrateur	IFOCOP
Trésorier	Fédération Française des Marchés de Gros
Membre	Conseil national de l'Alimentation
<b>Serge LHERMITTE</b>	
Chef de service Compétitivité et Performance Environnementale	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Administrateur	ADEME
Commissaire du Gouvernement	HCCA, INAO
<b>Jean-Michel PEUCH</b>	
Co-gérant	FORIMAPE
Président	LAIT'SENS
Président	SAS JMC 2005
<b>Ludovic PLANTE jusqu'au 13 octobre 2023</b>	
Administrateur, représentant de l'État	France Médias Monde
Administrateur, représentant de l'État	IN Groupe
Administrateur, représentant de l'État	Radio France
Administrateur, représentant de l'État	Dexia SA, Dexia Crédit Local
<b>Audrey PULVAR</b>	
Administratrice	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
Administratrice	Centre National des Expositions et Concours Agricoles (CENECA)
Administratrice	Comité Syndical de la Cité de la Gastronomie
Administratrice	Eau de Paris
Administratrice	École du Breuil
Administratrice	Festival d'Automne
Administratrice	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement « Agro Paris Tech »
Administratrice	Maison Européenne de la Photographie
Administratrice	Maison de la Poésie
Administratrice	Organic Cities
Administratrice	Office du Tourisme des Congrès de Paris
Administratrice	Sogaris
Administratrice	Syctom
Administratrice	Syndicat Interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS (SID)
Administratrice	Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "l'Ourcq Aval"
Suppléante	Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris
Suppléante	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (2 <sup>e</sup> collège)
Suppléante	Commission locale du site patrimonial du Marais
<b>Alain TARAVELLA</b>	
Président	Atlas / Altafi 2 / Altafi 3 / Altafi 5 / Altafi 6 / Altafi 7 / Altager / AltaGroupe
Représentant légal d'Altafi 2	Gérante de : Altarea / Altareit / NR21
Représentant légal d'Altafi 2, Gérante d'Altarea	Présidente de : Alta Blue (elle-même Présidente d'Aldeta) / Foncière Altarea Gérante de : Foncière Altarea Montparnasse Administratrice de : M.R.M
Représentant légal d'Altafi 2, Gérante d'Altareit	Membre du comité de surveillance de : SCPI Alta Convictions Présidente de : Cogedim (elle-même présidente d'Alta Richelieu et de Cogedim Office Partners) / Alta Faubourg (elle-même présidente de W-PI Promotion lex.Pitch Promotion SAS) / Alta Penthèvre (elle-même présidente d'Altacom) / Alta Percier / Alta Percier Holding
Représentant légal d'AltaGroupe	Membre du Comité de surveillance de : Altarea Investment Managers Présidente de : Alta Patrimoine (elle-même membre du Conseil de surveillance d'Altarea, et Gérante de SCI Matignon Toulon Grand Ciel, SNC Altarea Commerce et SNC ATI (elle-même membre du Conseil de surveillance d'Altarea))
<b>Nicolas TRYZNA</b>	
Maire adjoint	Mairie de Thiais
Vice-Président	Conseil départemental du Val-de-Marne
Vice-Président	Syndicat de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis
Vice-Président	Syndicat Interdépartemental pour la Gestion des Terrains Concédés à Sogaris (SID)
Président	Conseil départemental de l'Éducation Nationale



## 1. DÉTAIL DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 1.1. Conventions réglementées avec les actionnaires ou les administrateurs de la SEMMARIS

Néant

### 1.2. Conventions réglementées avec les dirigeants communs à la SEMMARIS et des entreprises tierces

#### 1.2.1. Conventions approuvées par l'Assemblée Générale au cours de l'exercice écoulé

##### a) Contrat des prestations de services conclu avec la Fédération des Marchés de Gros de France et le GIE Groupement des Marchés de Gros

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

##### Nature et objet :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la SEMMARIS met à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de Gros de France, à temps partiel, un cadre dirigeant de la SEMMARIS pour assurer la fonction de Secrétaire Général. La SEMMARIS met également à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de Gros de France les ressources et moyens nécessaires pour assurer les prestations administratives, juridiques, économiques, comptables, fiscales, techniques ainsi que le secrétariat pour l'exercice de leurs activités.

##### Modalités :

La convention est conclue pour à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2026, pour un montant annuel de 134 678 € H.T. Ce montant est indexé annuellement. L'avenant au contrat de prestations de services prévoit une facturation forfaitaire. La facturation se fait semestriellement à terme échu et elle est payable à 45 jours date de facture.

##### b) Convention de parrainage conclue avec le WUWM

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

##### Nature et objet :

L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde. La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le contrat permet notamment à la SEMMARIS de disposer :

- D'une base de données composée de contacts, d'informations, d'études et de recherches ;
- D'une grande publicité sur le site du WUWM, dans la newsletter, sur les réseaux sociaux ainsi que lors des conférences ;
- La promotion de la marque permettant à la SEMMARIS de constituer un dossier de preuves d'usages.

##### Modalités :

Le contrat est conclue pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant de 30 000€ par an.

##### c) Convention de prestations de services conclue avec le WUWM

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

##### Nature et objet :

L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le Contrat a pour objet d'assurer certaines prestations de services pour le compte du WUWM. La SEMMARIS.

##### Modalités :

Le contrat est conclue pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant de 3 000 €.

##### d) Convention conclue avec l'Association Rungis Académie

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

##### Nature et objet :

L'association loi 1901 « Rungis Académie » a pour objet de fédérer les acteurs historiques de la formation des métiers de bouche et de la réinsertion par l'emploi. Elle poursuit son développement, et ne dispose pas encore des moyens notamment humains et des connaissances techniques nécessaires à assurer son fonctionnement.

La SEMMARIS fournit les prestations administratives, juridiques, économiques, comptable, fiscales, techniques ainsi que le secrétariat.

##### Modalités :

Le contrat a une durée deux ans pour un montant de 5 000 € par an. La cotisation facturée à la Semmaris au titre de l'année 2024 s'élève à 17 300 €.

#### 1.2.2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

##### a) Convention de parrainage conclue avec le WUWM approuvée par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2022

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

##### Nature et objet :

L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le contrat permet notamment à la SEMMARIS de disposer :

- D'une base de données composée de contacts, d'informations, d'études et de recherches ;
- D'une grande publicité sur le site du WUWM, dans la newsletter, sur les réseaux sociaux ainsi que lors des conférences ;
- La promotion de la marque permettant à la SEMMARIS de constituer un dossier de preuves d'usages.

##### Modalités :

Le contrat est conclue pour une durée de 14 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour un montant de 29 666€. Le montant des redevances et des charges qui a été facturé pour l'exercice 2023 s'élève à 25 000 € H.T.

##### b) Convention de prestations de services conclue avec le WUWM approuvée par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2022

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

##### Nature et objet :

L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le Contrat a pour objet d'assurer certaines prestations informatiques pour le compte du WUWM. La SEMMARIS assurera notamment la gestion des licences informatiques, le management des boîtes mails et les relations avec l'hébergeur.

##### Modalités :

Le contrat est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un montant de 2 000 €.

##### c) Convention conclue avec la société QUALITY IMPORT (MEDELYS) autorisée par le Conseil d'Administration du 12 mai 2020

Dirigeant commun : Madame Florence HARDY

##### Nature et objet :

La société QUALITY IMPORT exerce son activité dans le bâtiment F5C appartenant à la société SEMMARIS. Le 1<sup>er</sup> Février 2017, elle a racheté l'emplacement de son voisin, la société H PARTNERS W&S.

Une réduction sur les redevances et charges était prévue selon le calendrier suivant :

- Année 1 : réduction de 35 %
- Année 2 : réduction de 25 %
- Année 3 : réduction de 10 %

##### Modalités :

Par deux courriers en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et du 2 octobre 2019, la société QUALITY IMPORT a sollicité la SEMMARIS pour obtenir un accompagnement financier lui permettant de faire face à une situation économique difficile.

Au vu du rapport de l'expert mandaté par la SEMMARIS, il a été convenu, à titre exceptionnel, conformément à la clause figurant dans les tarifs homologués.

Pour la surface du magasin N'A/03B (ex H PARTNERS W&S) de 990,50 m<sup>2</sup> :

- Prorogation de la réduction de 35 % jusqu'au 31 mars 2022 ;
- Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 : réduction de 25 % ;
- Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 : réduction de 10 %.

- Pour la surface du magasin N'B/03B (ex H PARTNERS W&S) de 121,50 m<sup>2</sup> :

- Prorogation de la réduction de 35 % jusqu'au 31 mars 2020 ;
- Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 : réduction de 25 % ;
- Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 : réduction de 10 %.

Cependant, du fait de la crise sanitaire et des mesures prises afin d'accompagner les opérateurs, cette convention n'avait pas pu être appliquée. Celle-ci était donc reportée d'un an, sans que son terme soit modifié :

- Pour la surface du magasin N'A/03B (ex H PARTNERS W & S) de 990,50 m<sup>2</sup> :

- Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 : réduction de 35 %
- Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 : réduction de 35 % ;
- Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 : réduction de 25 %.

- Pour la surface du bureau N'B/03B (ex H PARTNERS W & S) de 121,50 m<sup>2</sup> :

- Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 : réduction de 35 %
- Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 : réduction de 25 %

Le montant des redevances et des charges qui a été facturé au cours de l'exercice 2023 s'élève à 364 617,43 € H.T.

##### d) Convention conclue avec l'Association Rungis Académie approuvée par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2021

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

##### Nature et objet :

La SEMMARIS a à cœur de développer les outils de formation des métiers du secteur alimentaire afin de répondre aux besoins des entreprises du Marché de recruter une main d'œuvre formée et qualifiée, et répondre au-delà de ses frontières, aux besoins de l'ensemble du bassin parisien sur des métiers de bouche.

C'est pourquoi elle a créé l'association loi 1901 « Rungis Académie » afin de fédérer les acteurs historiques de la formation des métiers de bouche et de la réinsertion par l'emploi.

L'Association de Gestion de Rungis Académie est récemment passée en phase opérationnelle et doit réaliser des travaux d'aménagement intérieur pour accueillir les organismes de formation. L'Association ne dispose pas encore des moyens notamment humains et des connaissances techniques nécessaires à assurer son fonctionnement.

La SEMMARIS possède des compétences très spécifiques tant au regard de ses connaissances que de son expertise technique dans la passation et le suivi de marchés publics, elle est en conséquence la seule à pouvoir assurer les prestations demandées.

La SEMMARIS fournit ainsi les prestations de conseil et d'assistance en matière d'élaboration des documents de la consultation en vue de la désignation de la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la conception et du suivi des travaux d'aménagement du bâtiment n°2, en matière de réception et d'analyse des offres ainsi que des prestations administratives, juridiques, économiques, comptable, fiscales, techniques ainsi que le secrétariat.

#### Modalités :

Afin d'accompagner l'Association dans la mise en œuvre du projet « Rungis Académie », il est convenu de mettre à disposition de l'Association, à titre gratuit, les ressources et moyens nécessaires pour assurer les prestations administratives, juridiques, économiques, comptables, fiscales et techniques qui ne peuvent être effectuées par l'Association, sans que cela n'entrave le fonctionnement de la SEMMARIS.

L'Association prendra à sa charge les frais suivants :

- Le matériel informatique ;
- Les redevances des locaux mis à disposition ;
- Les fluides ;
- Les frais d'assurance.

Le contrat a une durée de deux ans.

La cotisation facturée à la Semmaris au titre de l'année 2023 s'élève à 16 000 €.

#### e) Contrat des prestations de services conclu avec la Fédération des Marchés de Gros de France et le GIE Groupement des Marchés de Gros

**Dirigeant commun :** Monsieur LAYANI

#### Nature et objet

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la SEMMARIS met à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de Gros de France, à temps partiel, un cadre dirigeant de la SEMMARIS pour assurer la fonction de Secrétaire Général.

La SEMMARIS met également à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de Gros de France les ressources et moyens nécessaires pour assurer les prestations administratives, juridiques, économiques, comptables, fiscales, techniques ainsi que le secrétariat pour l'exercice de leurs activités.

La convention d'une durée de trois ans a été prolongée par voie d'avenant, pour une durée identique de 3 ans, afin de poursuivre le bon fonctionnement des deux entités. Le Contrat arrivera à terme le 30 juin 2023.

#### Modalités :

L'avenant au contrat de prestations de services prévoit une facturation forfaitaire pour un montant annuel de 134 678 € H.T. Le coût de la voiture de fonction sera également facturé. Le montant est indexé annuellement.

La facturation se fait semestriellement à terme échu et elle est payable à 45 jours date de facture.

Le montant qui a été facturé au cours de l'exercice 2023 s'élève à 142 965 € H.T. au titre de la facturation forfaitaire et à 6 875 € H.T. au titre de la voiture de fonction.

#### f) Convention conclue entre la SEMMARIS et la filiale LUMIN'TOULOUSE approuvée lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2021

**Dirigeant commun :** Monsieur LAYANI

#### Nature et objet

Lors de la constitution de la filiale LUMIN'TOULOUSE, un Pacte d'Associés a été conclu avec les sociétés POSTE IMMO et CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRENNES afin d'organiser les rapports entre les associés. Aux termes de ce Pacte, la SEMMARIS a convenu de consentir à la société LUMIN' TOULOUSE une ou plusieurs avances afin de financer les besoins de financement de la filiale. Le besoin de financement de la société LUMIN'TOULOUSE, s'élève à 10 000 000 euros maximum.

Chaque associé doit conclure concomitamment une Convention d'avance en compte courant similaire avec la filiale LUMIN'TOULOUSE. L'engagement de la SEMMARIS est proportionnel à la part de capital qu'elle détient dans la filiale. Ainsi, la Convention engage la SEMMARIS à mettre à disposition de LUMIN'TOULOUSE une somme totale maximale de 5 100 000 euros au fur et à mesure des besoins en financement de sa filiale.

#### Modalités :

Chaque avance portera intérêt au taux EURIBOR 3 mois augmenté de 1 %, étant précisé que si l'EURIBOR 3 mois est inférieur à zéro, il sera considéré comme égal à zéro. Le montant avancé par la SEMMARIS deviendra exigible en totalité à tout moment à compter du 31 décembre précédent l'année de la fin du Contrat de Délégation de Service Public conclu avec TOULOUSE METROPOLE (31 décembre 2038).

LUMIN'TOULOUSE pourra, toutefois, effectuer des remboursements anticipés volontaires à condition de rembourser les autres associés de façon égalitaire au prorata de leurs participations.

Au 31 décembre 2023, les intérêts facturés ont représenté 221 855 euros.

## 2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Pour l'année 2023, le montant du jeton de présence a été fixé à 400 € par séance d'instance (Conseil d'Administration, Comité d'Audit et Comité des nominations et rémunération). La SEMMARIS a versé en 2023, 32 800 euros de jetons de présence.

## 3. DÉLÉGATION EN COURS ACCORDÉES À DES ADMINISTRATEURS

Il n'y a pas de délégation en cours accordées à des administrateurs notamment en matière d'augmentation de capital.

## BILAN

### AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF (en euros)	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Brut	Amortis. & provisions	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 507 267</b>	<b>3 005 577</b>	<b>2 501 691</b>	<b>2 424 519</b>
Autres (logiciels)	5 181 430	3 005 577	2 175 854	2 378 333
Marque commerciale	91 326		91 326	91 326
Immobilisations en cours (logiciels)	234 512		234 512	- 45 140
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES À LA SOCIÉTÉ</b>	<b>12 480 077</b>	<b>3 115 277</b>	<b>9 364 800</b>	<b>7 671 126</b>
Terrains	664 674		664 674	664 674
Constructions	6 634 668	739 100	5 895 569	3 144 852
Matériel et outillage	240 714	90 053	150 662	
Matériel de transport	589 155	231 591	357 564	74 965
Mobilier et matériel de bureau et informatique	3 464 383	2 034 348	1 430 035	727 923
Agencements et installations	410 109	20 186	389 923	
Immobilisations en cours	476 373		476 373	3 058 712
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>976 852 992</b>	<b>207 350 123</b>	<b>769 502 868</b>	<b>723 090 483</b>
<b>Immobilisations non renouvelables</b>				
Terrains	6 850 091		6 850 091	6 850 091
Constructions	468 038 473		468 038 473	440 576 197
Agencements et installations générales & divers	75 846 667		75 846 667	65 681 942
<b>Immobilisations renouvelables</b>				
Matériel et outillage	204 827 559	111 032 790	93 794 769	- 12 565
Agencements et installations	145 733 722	96 317 333	49 416 389	141 215 816
Immobilisations en cours	64 217 075		64 217 075	63 835 632
Avances et acomptes sur immobilisations	11 339 404		11 339 404	4 943 369
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>29 277 919</b>		<b>29 277 919</b>	<b>29 701 089</b>
Participations	13 390 398		13 390 398	13 190 398
Créances rattachées à des participations	15 635 515		15 635 515	16 258 685
Autres titres immobilisés	20 172		20 172	20 172
Prêts				
Autres	231 834		231 834	231 834
<b>TOTAL I</b>	<b>1 024 118 256</b>	<b>213 470 977</b>	<b>810 647 279</b>	<b>762 887 217</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>				
Autres approvisionnements				
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS</b>	<b>227 849</b>		<b>227 849</b>	<b>164 118</b>
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>41 272 173</b>	<b>2 709 167</b>	<b>38 563 005</b>	<b>36 119 936</b>
Clients et comptes rattachés	27 844 202	2 709 167	24 469 963	24 469 963
Autres débiteurs	13 303 191		13 303 191	11 520 756
Créances diverses	124 780		124 780	129 217
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>16 333</b>		<b>16 333</b>	<b>40 049 043</b>
Actions				
Autres titres	16 333		16 333	40 049 043
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>9 933 018</b>		<b>9 933 018</b>	<b>18 517 125</b>
Banques et chèques postaux	9 896 978		9 896 978	18 467 695
Caisses	11 540		11 540	7 304
Régies d'avance	24 500		24 500	42 126
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>1 096 909</b>		<b>1 096 909</b>	<b>1 091 349</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>52 546 281</b>	<b>2 709 167</b>	<b>49 837 114</b>	<b>95 941 570</b>
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 076 664 537</b>	<b>216 180 144</b>	<b>860 484 393</b>	<b>858 828 787</b>

PASSIF (en euros)	AVANT RÉPARTITION	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Capital	14 696 158	14 696 158
Prime d'apport	15 050 703	15 050 703
Réserve légale	1 469 616	1 469 616
Autres réserves	223 875	189 154
Report à nouveau	107 279 731	97 334 029
Résultat de l'exercice	28 277 690	23 876 027
<b>SOUS-TOTAL SITUATION NETTE</b>	<b>166 997 773</b>	<b>152 615 687</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES - DROITS DU CONCÉDANT</b>		
Subventions nettes reçues	90 666 136	86 551 268
Amortissements de caducité	364 102 581	346 421 065
Autres (provisions pour renouvellement utilisées)	23 389 392	23 389 392
<b>SOUS-TOTAL DROITS DU CONCÉDANT</b>	<b>478 158 109</b>	<b>456 361 725</b>
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	229 319	229 319
<b>TOTAL I</b>	<b>645 385 200</b>	<b>609 206 732</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>484 686</b>	<b>235 000</b>
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>223 009</b>	<b>223 009</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>707 695</b>	<b>458 009</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>96 741 913</b>	<b>138 445 402</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	66 148 296	108 528 923
Autres dettes financières	30 593 617	29 916 479
<b>AVANCES ET ACOMPTES REÇUS</b>	<b>747 489</b>	<b>1 044 810</b>
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>38 014 257</b>	<b>33 112 876</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 680 350	18 330 285
Dettes fiscales et sociales	14 890 098	13 086 051
Autres	1 443 809	1 696 540
<b>DETTES DIVERSES</b>	<b>37 220 614</b>	<b>35 158 880</b>
Dettes sur immobilisations	35 466 934	33 965 030
Autres	1 753 680	1 193 850
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>41 667 224</b>	<b>41 402 077</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>214 391 497</b>	<b>249 164 046</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>860 484 393</b>	<b>858 828 787</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2023 (EN EUROS)

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	MONTANTS H.T.	TOTAUX PARTIELS	MONTANTS H.T.	TOTAUX PARTIELS
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Prestations de service</b>				
Droits d'accès et de stationnement	15 425 435		15 330 761	
Produits ordinaires	85 751 049		79 152 911	
Produits sur charges récupérables et ventes de fluides	45 781 980		39 191 461	
Produits des activités annexes & remises accordées	6 441 960		5 875 732	
<b>MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>153 400 424</b>		<b>139 550 864</b>
Reprises s/provisions et amortissements	1 901 257	1 901 257	184 764	184 764
Transfert de charges	1 326 483	1 326 483	475 548	475 548
Autres produits & subventions d'exploitation	564 616	564 616	61 357	61 357
<b>TOTAL I</b>		<b>157 192 780</b>		<b>140 272 534</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>Consommation de l'exercice</b>		<b>47 997 856</b>		<b>43 105 856</b>
Achats stockés				
Autres approvisionnements	362 172		87 502	
Achats non stockés de matières premières	10 047 302		7 351 561	
Services extérieurs				
Personnel extérieur	847 776		772 188	
Loyer crédit-bail				
Autres	36 740 606		34 894 605	
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>1 187 696</b>		<b>1 387 158</b>
Sur rémunérations	389 644		372 719	
Autres	798 052		1 014 439	
<b>Charges de personnel</b>		<b>29 845 705</b>		<b>27 716 002</b>
Salaires et traitements	18 427 228		17 125 973	
Charges sociales	11 418 476		10 590 029	
<b>Dotations aux amortissements &amp; provisions</b>		<b>35 716 481</b>		<b>34 377 917</b>
Sur immobilisations	16 258 540		16 155 386	
Provisions s/actif circulant	1 526 738		2 019 947	
Provisions pour risques et charges	17 931 202		16 202 584	
Autres charges	2 361 777	2 361 777	279 327	279 327
<b>TOTAL II</b>		<b>117 109 515</b>		<b>106 866 260</b>
<b>1) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>40 083 265</b>		<b>33 406 273</b>

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	MONTANTS H.T.	TOTAUX PARTIELS	MONTANTS H.T.	TOTAUX PARTIELS
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>3 525 933</b>		<b>1 667 010</b>
De participation	1 767 742		1 345 627	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Reprises s/provisions				
Différence positive de change	2 170		156 417	
Cession valeurs mobilières	1 756 022		164 966	
<b>TOTAL III</b>		<b>3 525 933</b>		<b>1 667 010</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>3 319 423</b>		<b>1 462 688</b>
Dotations aux amortissements & provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 264 575		1 462 351	
Différence négative de change	54 358			
Cession valeurs mobilières	490		337	
<b>TOTAL IV</b>		<b>3 319 423</b>		<b>1 462 688</b>
<b>2) RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		<b>206 511</b>		<b>204 322</b>
<b>3) RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 + 2)</b>		<b>40 289 775</b>		<b>33 610 596</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>896 104</b>		<b>2 729 620</b>
Sur opérations de gestion	547 178		1 053 070	
Sur opérations en capital				
Produits de cession éléments actifs	120 038		9 730	
Autres	228 888		39 638	
Reprises s/provisions			1 627 182	
Transferts de charges				
<b>TOTAL V</b>		<b>896 104</b>		<b>2 729 620</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>1 340 005</b>		<b>2 649 012</b>
Sur opérations de gestion	44 095		46 097	
Sur opérations en capital				
Valeur comptable des éléments cédés	166 511		1 481 439	
Autres	15 974			
Dotations aux amortissements & provisions	1 113 425		1 121 476	
Autres				
<b>TOTAL VI</b>		<b>1 340 005</b>		<b>2 649 012</b>
<b>4) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>- 443 901</b>		<b>80 608</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS (VII)</b>	1 806 053	1 806 053	1 543 528	1 543 528
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)</b>	9 762 132	9 762 132	8 271 649	8 271 649
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>		<b>161 614 817</b>		<b>144 669 163</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		<b>133 337 127</b>		<b>120 793 136</b>
<b>BÉNÉFICE</b>		<b>28 277 690</b>		<b>23 876 027</b>

## FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE 2023 (EN EUROS)

	ANNÉE N	ANNÉE N-1
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ (OPÉRATIONS COURANTES)</b>		
Résultat de l'exercice	28 277 690	23 876 027
Dotations aux amortissements & provisions sur actifs	17 782 934	18 175 332
Reprises dotations aux amortissements & provisions sur actifs	- 1 901 257	- 182 999
Dotations aux provisions du passif	17 681 516	16 202 584
Reprises dotations aux provisions du passif		- 1 765
<b>TOTAL I</b>	<b>61 840 882</b>	<b>58 069 180</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ (OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES)</b>		
Résultat de l'exercice		- 11 605
Dotations aux amortissements & provisions sur actifs	1 115 770	1 098 544
Reprises dotations aux amortissements & provisions sur actifs		- 1 627 182
Dotations aux provisions du passif	249 686	22 932
Reprises dotations aux provisions du passif		
Plus ou moins-values de cessions	166 511	1 483 314
<b>TOTAL II</b>	<b>1 531 967</b>	<b>966 003</b>
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (I+II)</b>	<b>63 372 849</b>	<b>59 035 183</b>
Créances clients et comptes rattachés	- 290 553	- 2 344 818
Autres créances d'exploitation	- 1 847 289	2 238 254
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 350 065	2 242 337
Autres dettes d'exploitation	2 078 955	580 749
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>3 291 178</b>	<b>2 716 522</b>
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>	<b>66 664 027</b>	<b>61 751 705</b>
Acquisitions d'immobilisations	- 66 143 563	- 65 842 852
Cessions d'immobilisations	845 025	851 637
Autres encaissements et décaissements	1 501 904	3 814 832
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 63 796 634</b>	<b>- 61 176 382</b>
Variation de capital et autres fonds propres	4 114 867	3 569 134
Dividendes versés	- 13 895 604	- 11 803 335
Encaissements de nouveaux emprunts		40 000 000
Remboursements d'emprunts	- 42 380 627	- 5 469 593
Autres variations financières	677 138	2 402 702
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>- 51 484 226</b>	<b>28 698 907</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	58 566 183	29 291 953
Trésorerie nette à la clôture	9 949 351	58 566 183
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>- 48 616 832</b>	<b>29 274 230</b>

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

### 1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le **chiffre d'affaires** s'élève à 153,4 M€, en hausse de 9,9 % par rapport à 2022.

L'**Excédent Brut d'Exploitation** atteint 74,4 M€, en progression de 10,4 %, et l'EBE/CA progresse fortement de 48,3 % à 48,6 %. Le résultat net progresse quant à lui de 18,4 %.

La SEMMARIS a poursuivi son plan d'investissement avec près de 66,1 M€ investis. Concernant le développement des activités de service, le bâtiment DOM a été livré en fin d'année, les travaux de démolition dans la zone entrepôt se sont poursuivis en vue de la construction des entrepôts I10A et I10B. Pour soutenir le marché physique, deux parkings silo ont été construits, facilitant le stationnement au quotidien, le bâtiment V2 a été livré et la construction des bâtiments C6 et F7 a démarré. Par ailleurs, les travaux de restructuration du bâtiment C1 (secteur horticole) se sont poursuivis et les travaux de sprinklage dans le secteur des Fruits & Légumes se sont achevés. Dans les bâtiments V1P et C1, les installations de froid ont été modernisées. Dans la zone Senia, les travaux sur le bâtiment de la rue de Travy ont été achevés en début d'année.

L'activité à l'international maintient son développement, avec un chiffre d'affaires de 3 M€ contre 2,8 M€ en 2022.

La variation de trésorerie est négative de 48,6 M€. Elle comprend le remboursement des emprunts historiques pour 7,3 M€ et 35 M€ du crédit syndiqué. Le tirage au 31 décembre 2023 du crédit syndiqué est de 55 M€, et un droit de tirage de 65 M€ est disponible.

### 2. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

En vertu du décret n°65-325 du 27 avril 1965, la SEMMARIS dispose de droits exclusifs, attribués et unilatéralement définis par l'État, sur l'aménagement et la gestion du Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS assimilables, quant à leurs conséquences patrimoniales, à une « concession » et ce jusqu'au 31 décembre 2049 conformément à l'article 199 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

La SEMMARIS assure sa mission dans le cadre des articles L761-1 et suivants et R761-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux Marchés d'Intérêt National.

### 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 3.1. Principes

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les hypothèses de base de continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et coûts historiques ont notamment été suivies.

Les informations chiffrées sont fournies, sauf indications contraires, en euros.

#### 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée, soit 5 ans pour les logiciels informatiques.

#### 3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont réparties en deux rubriques :

- **Immobilisations propres** constituées d'actifs immobiliers situés en dehors du périmètre de la concession (dite Zone A) et de matériels et mobiliers dissociables de la concession ;

- **Immobilisations du domaine concédé** qui devront être remises gratuitement et en bon état d'usage à l'autorité concédante à la fin du contrat de concession. Conformément à la convention du 23 février 1967 avec l'État, complétant les dispositions du Décret 65-325 du 27 avril 1965 modifié, les bâtiments, constructions et installations de la concession sont propriété de l'État dès leur édification ou leur acquisition par la société.

#### a) Amortissement de caducité

Les immobilisations du domaine concédé font l'objet d'un amortissement de caducité classé au passif en « autres fonds propres ». Cet amortissement a pour objet de ramener la valeur nette comptable des biens de retour à une valeur nulle à l'issue de la concession.

Il est calculé :

- Linéairement de la date d'investissement des capitaux jusqu'à celle de la fin de la concession.

- La base d'amortissement correspond à la valeur brute des immobilisations diminuée des subventions d'investissement et des provisions pour renouvellement utilisées conformément à leur objet et maintenues au passif du bilan.

#### b) Amortissement technique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la société applique l'approche par composants (règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002).

Les amortissements sont déterminés en dissociant chaque actif par composants ayant leur propre durée d'utilisation et rythme de renouvellement.

Les immobilisations concédées renouvelables et les immobilisations propres à la société sont amorties sur leur durée d'utilisation, à savoir :

- Agencements et installations : de 5 à 40 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : de 5 à 10 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- Véhicules : 5 ans.

Les structures de bâtiments, les aménagements généraux, les voiries et réseaux divers dont la durée d'utilisation est supérieure à la durée de la concession, ne font pas l'objet d'amortissements techniques.

#### c) Dépréciation des immobilisations

L'environnement technique, économique et juridique auquel l'actif immobilisé de la société est dévolu n'a pas enregistré de changement important.

L'approche globale de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles, déduction faite des amortissements de caducité déjà pratiqués et inscrits au passif du bilan en Droits du Concédant, ne révèle pas de perte de valeur significative. À ce titre, la concession dans son ensemble est retenue comme unité génératrice de trésorerie.

#### d) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues pour assurer le financement des immobilisations sont inscrites au passif du bilan dans les capitaux propres. Elles y sont maintenues et ne font pas l'objet de reprise puisque venant en déduction de la valeur des immobilisations du domaine concédé pour le calcul des amortissements de caducité (cf. note 3.3.a).

### 3.4. Immobilisations financières

La valeur brute des participations correspond à la valeur d'acquisition. Le cas échéant, des dépréciations sont constatées en tenant compte de la valeur d'inventaire des titres détenus et de l'évolution prévisible des résultats de la société considérée.

### 3.5. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, sur la base d'un examen individuel, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

### 3.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'achat. Le cas échéant, une dépréciation est constatée par rapport au dernier prix du marché.

### 3.7. Autres fonds propres

En application des dispositions du Plan Comptable Général relatives aux opérations faites dans le cadre des concessions de services publics, la valeur des droits du concédant exigibles en nature au titre des biens en concession inscrits à l'actif est portée au passif du bilan.

Cette rubrique regroupe les subventions d'investissement reçues (cf. note 3.3.d), les amortissements de caducité (cf. note 3.3.a) et les provisions pour renouvellement antérieurement constituées et utilisées conformément à leur objet.

### 3.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est dotée si la société a une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la clôture des comptes. Ces provisions sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêt des comptes.

Le poste « provisions » du compte de résultat regroupe les amortissements de caducité (cf. note 3.3.a) et les provisions pour risques et charges.

### 3.9. Droits de première accession

Les Droits de Première Accession, correspondant à des droits d'entrée dans un bâtiment existant, nouvellement créé ou restructuré, sont étalés sur la durée de la concession. Antérieurement portée en produits exceptionnels, l'annuité rapportée au compte de résultat est inscrite en produits d'exploitation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Pour l'exercice 2023, son montant s'élève à 1,4 M€.

Par ailleurs, jusqu'au 31 décembre 2002, ces recettes étaient fiscalisées au moment de leur facturation générant ainsi un impôt payé d'avance. Compte tenu du caractère de ces produits qui relèvent en fait de loyers perçus d'avance, et après avis favorable des Services de la Législation Fiscale, ces recettes reçoivent depuis 2003 une imposition étalée parallèle au traitement comptable.

Les rachats de droits constituent une charge exceptionnelle de l'exercice au cours duquel l'engagement du rachat est conclu.

### 3.10. Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de Fin de Carrière (IFC) à verser aux salariés partant à la retraite font l'objet d'un contrat spécifique à cotisations définies avec un organisme extérieur de gestion collective. Les engagements au titre des droits à indemnités sont financés en partie par le montant du fonds constitué et par un paiement complémentaire constaté en charges de la période à laquelle il se rapporte. Les engagements sont ainsi intégralement financés.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, des charges sociales patronales, d'âge de départ et de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction du taux des emprunts d'État à 10 ans et des primes de risque observées sur les émissions obligataires des entreprises industrielles et commerciales de première catégorie.

## 4. CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions de l'article L.233-16 du Code de commerce, la société publie des comptes consolidés car elle contrôle de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises ou elle exerce une influence notable sur celles-ci.

## 5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

### 5.1. Immobilisations incorporelles

Valeur brute des immobilisations incorporelles	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions et créations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles propres à la société</b>					
Autres (logiciels)	5 168 832	0	618 897,76	631 495,52	5 181 430
Immobilisations en cours	- 45 140	911 147,20	0	- 631 495,52	234 512
<b>Immobilisations incorporelles du domaine concédé</b>					
Marque commerciale <sup>(1)</sup>	91 326	0	0	0	91 326
<b>TOTAL</b>	<b>5 215 018</b>	<b>911 147</b>	<b>618 898</b>	<b>0</b>	<b>5 507 267</b>

Note : (1) En 1997, la société a acheté la marque « Rungis Actualités ». Cette immobilisation incorporelle d'un montant de 91 326 € a été classée en « immobilisation non renouvelable du domaine concédé ». Elle fait l'objet d'un amortissement de caducité sur la durée de la concession.

Les immobilisations en cours concernent la refonte du site internet Rungis International ainsi que divers logiciels et développements informatiques.

La diminution des autres immobilisations corporelles concerne la refonte du site internet Rungis International.

### 5.2. Immobilisations corporelles

Valeur brute des immobilisations corporelles	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions et créations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<b>Immobilisations corporelles propres à la société</b>	<b>10 623 067</b>	<b>2 203 026</b>	<b>346 016</b>		<b>12 480 077</b>
Terrains	664 674				664 674
Constructions	3 601 558			3 033 111	6 634 668
Matériel et outillage	79 911			160 804	240 714
Matériel de transport	275 908			313 247	589 155
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 696 549		346 016	868 094	3 218 627
Agencements, installations	245 756			410 109	655 865
Immobilisations en cours	3 058 712	2 203 026		- 4 785 364	476 373
<b>Immobilisations du domaine concédé</b>	<b>914 411 968</b>	<b>62 607 535</b>	<b>166 511</b>		<b>976 852 991</b>
<b>Immobilisations non renouvelables</b>					
Terrains	6 850 091				6 850 091
Constructions	440 576 197			27 462 276	468 038 473
Agencements, installations & divers	65 681 942			10 164 725	75 846 667
<b>Immobilisations renouvelables</b>					
Matériel industriel	187 809 598			17 017 961	204 827 559
Agencements, installations	144 715 139			1 018 583	145 733 722
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>63 835 632</b>	<b>56 211 500</b>	<b>166 511</b>	<b>- 55 663 545</b>	<b>64 217 075</b>
<b>Avances &amp; acomptes sur immobilisations</b>	<b>4 943 369</b>	<b>6 396 035</b>			<b>11 339 404</b>
<b>TOTAL</b>	<b>925 035 035</b>	<b>64 810 561</b>	<b>512 527</b>	<b>0</b>	<b>989 333 068</b>

Les principales variations des postes immobilisations corporelles proviennent des acquisitions d'immobilisations pour 64,8 M€. Elles concernent le poste immobilisation en cours dont notamment :

#### - 28,8 M€ affectés au marché physique dont :

- 6,9 M€ démarrage de la construction du bâtiment C6 dans le secteur des produits laitiers ;
- 5,9 M€ construction des parkings silo PA3 et PC4 ;
- 4,3 M€ restructuration des espaces de vente au C1, bâtiment des fleurs coupées ;
- 3,6 M€ bâtiment V2, secteur des produits carnés ;
- 3,7 M€ lancement de la construction du bâtiment F7, entrepôt à deux étages dans le secteur de la gastronomie.

#### - 12,1 M€ affectés au développement des activités de services avec notamment :

- 7,4 M€ finalisation de la construction du bâtiment DOM ;
- 1,7 M€ travaux de démolition en vue de la construction des entrepôts I10A et I10B.

#### - 21,7 M€ consacrés au maintien de l'outil dont :

- 3,2 M€ pour la modernisation des installations de froid du bâtiment V1P, secteur des produits carnés ;
- 2,0 M€ réaménagement de l'avenue de la Pépinière dans le secteur horticole ;
- 1,8 M€ renouvellement des installations de froid dans le bâtiment C1 accompagnant la restructuration des espaces de vente ;
- 2,2 M€ pour les opérations de courant faible et notamment de vidéosurveillance.

Le total des investissements sur le domaine concédé s'élève ainsi à 62,6 M€.

#### - Enfin, 2,2 M€ ont été réalisés en propre avec notamment :

- 1,2 M€ de fin de travaux de rénovation pour le bâtiment acquis en 2021 dans la zone SENIA (15-17 rue de Travy).

## 5.3. Amortissements

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	Cumul début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Sorties d'actifs et autres reprises	Virements de poste à poste	Cumul fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 790 499</b>	<b>833 975</b>	<b>618 898</b>		<b>3 005 577</b>
<b>Immobilisations propres à la société</b>	<b>2 951 941</b>	<b>492 913</b>	<b>346 016</b>	<b>16 439</b>	<b>3 115 277</b>
Constructions	456 706	265 956		16 439	739 100
Matériel et outillage	79 911	10 142			90 053
Matériel de transport	200 943	30 648			231 591
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 214 382	165 982	346 016		2 034 348
Agencements, installations		20 186			20 186
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONCÉDÉES</b>	<b>187 822 163</b>	<b>14 929 359</b>		<b>16 492</b>	<b>202 735 030</b>
<b>Immobilisations renouvelables</b>					
Matériel industriel	100 712 061	8 522 758		- 16 492	109 218 327
Agencements et installations	87 110 101	6 406 602			93 516 703
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>193 564 603</b>	<b>16 256 248</b>	<b>964 914</b>	<b>- 53</b>	<b>208 855 884</b>

## 5.4. Immobilisations financières

Valeur brute des immobilisations financières	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Participations	13 190 398	200 000		13 390 398
Créances rattachées à des participations	16 258 685	221 855	845 025	15 635 515
Autres titres	20 172			20 172
Autres	231 834			231 834
<b>TOTAL</b>	<b>29 701 089</b>	<b>421 855</b>	<b>845 025</b>	<b>29 277 919</b>

L'augmentation des immobilisations financières s'explique par les intérêts, soit 222 K€, sur l'avance de 5 M€ octroyée en 2021 à LUMIN'Toulouse. L'augmentation sur les participations de 200 K€ correspond à la souscription de 2 000 actions sur 247 350 de la SAEM Foncière Centres-Villes Vivants aux côtés de la Métropole du Grand Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCI, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Paris Île-de-France, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Paris Île-de-France. Leur diminution correspond à l'échéance de remboursement de l'avance à BRI de 0,9 M€ réduisant son montant à 10,2 M€.

Le tableau des filiales et des participations se présente comme suit :

Société	Capital	Réserves	Quote-part de capital détenue %	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts & avances consentis	Cautions & avals fournis	Chiffre d'affaires	Bénéfice net ou perte	Dividendes encaissés
<b>I - FILIALES</b>									
B. R. I. <sup>(1)</sup>	2 896 531	-	100	10 395 072	10 231 542	-	3 111 970	1 195 797	1 182 370
LUMIN'TOULOUSE	5 000 000	-	51	2 550 000	5 403 973	-	1 149 017	231 945	-
<b>II - FILIALES</b>									
< 1 %	-	-	-	236 179	-	-	-	-	-

Note : (1) Société Civile Immobilière créée par des investisseurs institutionnels dans les années 1970 pour la réalisation d'un programme de 21 000 m<sup>2</sup> de bureaux sur des terrains privés dont elle est propriétaire et jouxtant la zone A du MIN. En 1981, la SEMMARIS a acquis 90 % des parts de cette SCI et détient 100 % du capital depuis 2001.

## 5.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été soldées durant l'exercice 2023, le solde de 16 K€ au 31 décembre 2023 correspond à des intérêts courus.

L'obligation souscrite en 2017 est arrivée à terme en février 2023.

## 5.6. Tableau de variation des capitaux propres

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Capital	14 696 158			14 696 158
Prime d'apport	15 050 703			15 050 703
Réserves	1 658 769	34 721		1 693 491
Report à nouveau	97 334 029	9 945 702		107 279 731
Résultat de l'exercice	23 876 027	28 277 690	23 876 027 <sup>(1)</sup>	28 277 690
Subventions d'investissement nettes	86 551 268	4 114 867		90 666 136
Provisions réglementées	229 319			229 319
Amortissements de caducité	346 421 065	17 681 516		364 102 581
Provisions pour renouvellement utilisées	23 389 392			23 389 392
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>609 206 732</b>	<b>60 054 496</b>	<b>23 876 027</b>	<b>645 385 200</b>

Note : (1) dont 13 895 604€ de dividendes distribués au titre de 2022, 34 721 € affectés à la réserve spéciale d'acquisition d'œuvres d'artistes vivants et 9 945 702 € affectés au report à nouveau.

Le capital est composé de 386 741 actions d'une valeur nominale de 38 €.

## 5.7. Tableau de variation des provisions

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Valeur à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>458 009</b>	<b>249 686</b>			<b>707 695</b>
Autres provisions	458 009	249 686			707 695
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>6 583 008</b>	<b>2 642 509</b>		<b>1 901 257</b>	<b>7 324 260</b>
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles du domaine concédé	3 499 323	1 115 770			4 615 093
Titres de participation					
Clients	3 083 686	1 526 738		1 901 257	2 709 167
Valeurs mobilières de placement	0				0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 041 017</b>	<b>2 892 195</b>		<b>1 901 257</b>	<b>8 031 955</b>

## Provisions pour dépréciation

Plusieurs dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles ont été constituées au titre de l'exercice dont 0,7 M€ au titre de la restructuration du secteur des produits laitiers, 0,2 M€ pour l'entrepôt I4, et 0,2 M€ pour le A4. Une reprise de provision d'un montant de 0,6 M€ a été comptabilisée au titre de la rénovation du sprinklage dans le secteur des Fruits & Légumes.

Les comptes clients ont fait l'objet d'une reprise de provision pour dépréciation à hauteur de 1,9 M€. Les dotations de l'exercice s'élèvent à 1,5 M€.

### 5.8. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1,1 M€ HT. Elles correspondent, par nature, à des services extérieurs, dont 0,9 M€ HT au titre des assurances dommages-ouvrages..

Les produits constatés d'avance en fin d'exercice s'élèvent à 41,7 M€ HT. Ils correspondent, par nature, aux éléments indiqués ci-dessous, et concernent des prestations facturées mais non encore fournies à la date de clôture des comptes. Ce poste comprend également les Droits de Première Accession étalés sur la durée de la concession (cf. note 3.9) :

- Redevance d'occupation et charges : 3,9 M€ HT  
(net des remises pour paiement par prélèvement automatique),
- Produits à l'international : 0,2 M€ HT,
- Produits des péages : 2,5 M€ HT,
- Droits de Première Accession : 35,1 M€ HT.

### 5.9. Créances et dettes

#### a) Créances

Nature	Montants bruts	Degré d'exigibilité	
		Moins d'un an	Plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>15 867 349</b>	<b>845 025</b>	<b>15 022 324</b>
Créances rattachées à des participations	15 635 515	845 025	14 790 490
Autres	231 834		231 834
<b>Créances de l'actif circulant<sup>(1)</sup></b>	<b>42 596 930</b>	<b>41 183 776</b>	<b>1 413 155</b>
Comptes clients et comptes rattachés	27 844 202	27 175 922	668 280
Autres	13 655 819	13 655 819	
Charges constatées d'avance <sup>(2)</sup>	1 096 909	352 034	744 875
<b>TOTAL</b>	<b>58 464 279</b>	<b>42 028 801</b>	<b>16 435 478</b>

Notes :

(1) Dont :

- Entreprises liées : 2 555 291 € (Bureaux Rungis International),
- Effets à recevoir : 970 826 €.

(2) Dont assurances dommages-ouvrages : 882 270 €.

Les produits à recevoir en fin d'exercice se présentent comme suit :

- Clients produits non encore facturés : 2,6 M€ TTC.

#### b) Dettes

Nature	Montants bruts	Degré d'exigibilité		
		Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de 5 ans
<b>EMPRUNTS &amp; DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>66 148 296</b>	<b>61 050 051</b>	<b>5 098 246</b>	
Emprunt 2017 Crédit du Nord	362 974	362 974		
Emprunt 2017 Crédit Agricole IDF	482 331	482 331		
Emprunt 2017 Société Générale	1 042 231	1 042 231		
Emprunt 2017 Banque Populaire RDP	1 687 556	1 687 556		
BPI	7 573 204	2 474 958	5 098 246	
Crédit syndiqué	55 000 000	55 000 000		
Soldes créditeurs de banques				
<b>AUTRES DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>30 593 617</b>	<b>4 707 783</b>		<b>25 885 834</b>
Cautionnements reçus	25 885 834			25 885 834
Agence de l'eau				
Intérêts courus	142 284	142 284		
Divers	4 565 499	4 565 499		
<b>Dettes fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>	<b>21 680 350</b>	<b>21 680 350</b>		
<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>	<b>14 890 098</b>	<b>14 890 098</b>		
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>35 466 934</b>	<b>35 466 934</b>		
<b>Autres dettes</b>	<b>3 197 489</b>	<b>3 197 489</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>41 667 224</b>	<b>6 970 240</b>	<b>6 937 067</b>	<b>27 759 918</b>
<b>TOTAL</b>	<b>213 644 009</b>	<b>147 962 945</b>	<b>12 035 312</b>	<b>53 645 751</b>

Les emprunts à taux fixes s'élèvent à 11,1 M€. Le taux moyen d'intérêt sur les emprunts à taux fixe est de 1,48 % l'an. Le crédit syndiqué au 31 décembre 2023 est utilisé pour un total de 55 M€, la SEMMARIS dispose d'un droit de tirage de 65 M€ au 31 décembre 2023.

Les dépôts et cautionnements versés par les clients figurent dans les dettes à plus de 5 ans pour un montant de 25,9 M€.

Les charges à payer, 41,4 M€ TTC en fin d'exercice, se présentent comme suit :

- Fournisseurs - factures non parvenues : 34,4 M€  
dont fournisseurs d'immobilisations : 24,8 M€,
- Personnel - dettes pour congés payés & divers : 5,3 M€  
dont réserve spéciale de participation : 1,8 M€,
- Organismes sociaux : 1,4 M€,
- Autres : 0,3 M€.



## 6. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1. Effectifs

La situation de l'effectif en fin d'exercice se présente comme suit :

	Cadres & assimilés		Agents de maîtrise		Employés		Fonctionnaires détachés		TOTAL	
	C.D.I.	C.D.D.	C.D.I.	C.D.D.	C.D.I.	C.D.D.	C.D.I.	C.D.D.	C.D.I.	C.D.D.
<b>Situation au 01.01.2023</b>	<b>169</b>	<b>5</b>	<b>65</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>258</b>	<b>9</b>
<b>Entrées</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>55</b>	<b>12</b>
Embauches	19	6	6	3	9	0	0	1	34	10
Mutations/Promotions	9	2	11	0	1	0	0	0	21	2
<b>Sorties</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>9</b>
Démissions	3	0	3	0	0	0	0	0	6	0
Mutations/Promotions	0	2	8	0	10	0	0	0	18	2
Licenciements	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Fin de C.D.D.	0	3	0	3	0	0	0	0	0	6
Rupture conventionnelle									0	0
Autres départs	2	1	0	0	1	0	0	0	3	1
Départs en retraite	8	0	0	0	0	0	0	0	8	0
<b>SITUATION AU 31.12.2023</b>	<b>183</b>	<b>7</b>	<b>71</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>277</b>	<b>12</b>

### 6.2. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations et jetons de présence versés aux membres des organes d'administration et de direction au cours de l'année 2023 s'élève à **322 463 €**.

### 6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre de la certification des comptes, sont les suivants :

- CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS :
  - Certification : 92 237 € HT ;
  - Autres services : 2 700 € HT.
- ERNST & YOUNG AUDIT :
  - Certification : 132 344 € HT ;
  - Autres services : 21 854 € HT.

### 6.4. Détails des produits d'exploitation (en K€)

Nature des produits	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation 2023/2022 en %
<b>DROITS D'ACCÈS ET DE STATIONNEMENT</b>	<b>15 425,4</b>	<b>15 330,8</b>	<b>0,6</b>
Produits des péages à la monnaie	6 247,9	6 242,1	0,1
Abonnements	8 632,1	8 558,5	0,9
Supports	545,4	530,1	2,9
<b>PRODUITS ORDINAIRES</b>	<b>85 731,0</b>	<b>79 152,9</b>	<b>8,3</b>
Redevances d'occupation indexées	17 794,2	16 202,7	9,8
Redevances d'occupation homologuées	66 158,2	61 302,5	7,9
Redevances diverses	402,8	409,0	- 1,5
Droits de Première Accession étalés	1 375,8	1 237,8	11,1
<b>PRODUITS SUR CHARGES RÉCUPÉRABLES ET VENTES DE FLUIDES</b>	<b>45 767,8</b>	<b>39 189,6</b>	<b>16,8</b>
Charges récupérables	36 204,5	32 825,3	10,3
Fluides	9 563,3	6 364,3	50,3
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES</b>	<b>6 781,2</b>	<b>6 220,9</b>	<b>9,0</b>
Saisies, locations matériel, Point E, travaux & Divers	3 741,2	3 387,3	10,4
Honoraires RUNGIS CONSULTANT	3 040,1	2 833,7	7,3
<b>REMISE POUR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE</b>	<b>- 305,1</b>	<b>- 343,4</b>	<b>- 11,2</b>
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>153 400,4</b>	<b>139 550,9</b>	<b>9,9</b>
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 901,3</b>	<b>184,8</b>	<b>929,0</b>
<i>Dont créances clients</i>	1 901,3	184,8	929,0
<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>1 326,5</b>	<b>475,5</b>	<b>178,9</b>
<i>Dont remboursements de sinistres</i>	564,0	259,2	117,6
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>0,0</b>	<b>20,0</b>	<b>- 100,0</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>564,6</b>	<b>41,4</b>	<b>1 265,2</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>157 192,8</b>	<b>140 272,5</b>	<b>12,1</b>

## 6.5. Détails des biens &amp; services consommés (en K€)

Nature des charges	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation 2023/2022 en %
<b>AUTRES APPROVISIONNEMENTS</b>			
Travaux pour compte de tiers refacturés	368,9	93,7	293,9
<b>ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRES PREMIÈRES</b>			
Électricité	6 058,6	3 722,0	62,8
Eau	886,5	1 026,9	- 13,7
Combustibles	2 689,6	2 168,5	24,0
Autres	406,0	428,0	- 5,2
<b>SOUS-TOTAL ACHATS NON STOCKÉS</b>	<b>10 040,6</b>	<b>7 345,4</b>	<b>36,7</b>
<b>PERSONNEL EXTÉRIEUR</b>			
Intérimaires	140,7	122,3	15,1
Gardiennage	696,1	635,1	9,6
Autres	10,9	14,9	- 26,6
<b>SOUS-TOTAL PERSONNEL EXTÉRIEUR</b>	<b>847,8</b>	<b>772,2</b>	<b>9,8</b>
<b>LOYERS DE CRÉDIT-BAIL</b>			
<b>AUTRES BIENS &amp; SERVICES CONSOMMÉS</b>			
Nettoiemment & entretien général du Marché	15 238,9	14 706,1	3,6
Locations	4 620,4	4 223,7	9,4
Entretien, réparations, maintenance & travaux	5 838,4	5 805,0	0,6
Primes d'assurances	1 030,9	983,4	4,8
Honoraires	5 775,0	5 223,3	10,6
Promotion du Marché	2 301,4	2 205,1	4,4
Charges sur sinistres	374,9	369,3	1,5
Autres	1 560,8	1 378,6	13,2
<b>SOUS-TOTAL AUTRES BIENS &amp; SERVICES CONSOMMÉS</b>	<b>36 740,6</b>	<b>34 894,6</b>	<b>5,3</b>
<b>TOTAL DES BIENS &amp; SERVICES CONSOMMÉS</b>	<b>47 997,9</b>	<b>43 105,9</b>	<b>11,3</b>

## 6.6. Charges et produits financiers (en K€)

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>CHARGES</b>	<b>3 319,4</b>	<b>1 462,7</b>
Intérêts sur emprunts	3 264,6	1 002,3
Autres frais financiers	54,8	460,4
Provision pour dépréciation du portefeuille obligataire		
<b>PRODUITS</b>	<b>3 525,9</b>	<b>1 667,0</b>
Participations (dividende et intérêts Bureaux Rungis International)	1 767,7	1 345,6
Valeurs mobilières	1 756,0	165,0
Autres produits financiers	2,2	156,4
Reprise de provision pour dépréciation		

## 6.7. Charges et produits exceptionnels (en K€)

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>CHARGES</b>	<b>1 340,0</b>	<b>2 649,0</b>
<b>Sur opérations de gestion</b>	<b>44,1</b>	<b>46,1</b>
<b>Sur opérations en capital</b>	<b>166,5</b>	<b>1 481,4</b>
Valeur des éléments d'actifs cédés ou détruits	166,5	1 481,4
<b>Autres</b>	<b>16,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>1 113,4</b>	<b>1 121,5</b>
dont valeur nette comptable de bâtiments à démolir et autres	1 115,8	1 098,5
<b>PRODUITS</b>	<b>896,1</b>	<b>2 729,6</b>
<b>Sur opérations de gestion</b>	<b>547,2</b>	<b>1 053,1</b>
dont autres DPA (cf. note 3.9)	0,0	450,2
dont sanctions aux usagers	519,4	601,0
<b>Sur opérations en capital</b>	<b>120,0</b>	<b>9,7</b>
Produits de cession d'éléments d'actifs	120,0	9,7
<b>Autres</b>	<b>228,9</b>	<b>39,6</b>
dont pénalités fournisseurs	180,8	0,0
<b>Reprises de provisions et transferts de charges</b>		<b>1 627,2</b>
dont la reprise de provision concernant la plateforme internet Marketplace		1 627,2

## 6.8. Impôts sur les bénéfices

Après déductions et réintégrations des éléments comptables non fiscalisés, le résultat imposable de l'exercice s'élève à 38,5 M€.

La ventilation des bases et de l'impôt entre la partie imputable au résultat courant et aux éléments exceptionnels se présente comme suit :

	Courant	Exceptionnel	TOTAL
Résultat comptable avant impôts	38 483 722	- 443 901	38 039 821
Réintégrations	2 613 219	2 664	2 615 883
Déductions	1 945 471		1 945 471
Résultat imposable	39 151 471	- 441 238	38 710 233
<b>Impôts</b>	<b>9 873 514</b>	<b>- 111 382</b>	<b>9 762 132</b>

L'étalement comptable des Droits de Première Accession fiscalisés lors de leur facturation jusqu'en 2002 (cf. note 3.9) se traduit par un impôt payé d'avance, non comptabilisé. Au taux actuel d'imposition, ce crédit qui sera récupéré au fur et à mesure des réintégrations comptables au chiffre d'affaires des exercices à venir, s'élève à 0,9 M€.

Le crédit d'impôt octroyé dans le cadre du mécénat s'élève à 183 K€ et celui concernant les dispositifs famille s'élève à 17 K€.

**6.9. Engagements hors bilan**

En K€	2023	2022
<b>a) Engagements reçus</b>		
Cautions bancaires des concessionnaires	3 954	3 358
Cautionnements bancaires des fournisseurs	47 369	33 033
Ligne de crédit renouvelable restante à tirer	65 000	30 000
Séquestre concernant les travaux de sprinklage sur le bâtiment au 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	600	600
Séquestre concernant les travaux d'assainissement sur le bâtiment au 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	300	300
<b>b) Engagements donnés</b>		
Participation au G.I.E. des M.I.N.	p.m.	p.m.
Toulouse Métropole (garantie solidaire pour le compte de la filiale LUMIN' TOULOUSE)	2 500	2 500
Rungis Académie (garantie solidaire pour le compte de l'Association de Gestion de la Rungis Académie : AGRA)	5 000	5 000
Achat d'un bâtiment - 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	23 100	23 100
Achat d'un parcelle - BD27 - 15 route de Roissy - Goussainville	200	
Commandes en cours aux fournisseurs sur immobilisations	28 220	30 837
<b>En K USD</b>		
Garantie sur avance client versée (bénéficiaire : Agency for implementation of the projects in the field of Agroindustry and food security UZAIFSA- Ouzbekistan)	496	884

**6.10. Engagements en matière de retraite**

Aucun engagement, notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté au profit des dirigeants ou des organes d'administration.

Les engagements en matière d'IFC à verser aux salariés partant à la retraite font l'objet d'un contrat spécifique avec un organisme extérieur de gestion collective.

Au 31 décembre 2023 :

- Le passif social est estimé à 1,5 M€ ;
- Le montant du fonds collectif est estimé à 1,5 M€ ;
- La couverture de la totalité du passif social, charges sociales et frais de gestion compris, n'a pas généré de charge au titre de l'exercice.

Ces données résultent des hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation de 3,5 %, contre 3 % en 2022 ;
- Augmentation annuelle des salaires de 2,5 % ;
- Age de départ à la retraite à 65 ans.

**7. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2024**

Dans le contentieux opposant la SEMMARIS à la SOGARIS, cette dernière a obtenu en janvier 2024 l'annulation en appel du jugement de mai 2022. Ainsi la SEMMARIS a été condamnée à verser à la SOGARIS la somme de 6 304 771,48 euros, assortie des intérêts au taux légal et de la capitalisation des intérêts.

La SEMMARIS doit également verser la somme de 1 500 euros à la SOGARIS en application des dispositions de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

Un pourvoi et une requête sollicitant la suspension des effets de la condamnation ont été déposés le 21 mars 2024. Un mémoire et une requête aux fins de suspension sont en cours et seront déposés d'ici juin 2024.

Aucun autre événement nouveau susceptible d'affecter de façon significative les comptes de la société n'est intervenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

# COMPTES CONSOLIDÉS

## *au 31 décembre 2023*

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

Actif en K€	31/12/2023	31/12/2022
<b>ÉCART D'ACQUISITION</b>		
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>		
Immobilisations incorporelles propres	2 411	2 334
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	154	76
Immobilisations corporelles propres	23 817	22 853
Immobilisations corporelles du domaine concédé	838 558	791 779
Immobilisations financières	2 306	2 343
Participations par mise en équivalence		
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>867 246</b>	<b>819 384</b>
Stocks et en-cours		
Créances clients et comptes rattachés	25 621	24 965
Actifs d'impôts différés	1 529	1 579
Autres créances	11 414	9 910
Valeurs mobilières de placement	1 016	40 049
Disponibilités	16 005	26 871
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>55 585</b>	<b>103 374</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>1 491</b>	<b>1 341</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>924 322</b>	<b>924 100</b>

Passif en K€	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	14 696	14 696
Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 051	15 051
Écart de réévaluation		
Réserves	103 499	94 101
Résultat Groupe	28 264	24 561
<b>SITUATION NETTE - PART DU GROUPE</b>	<b>161 510</b>	<b>148 409</b>
Droits des concédants	505 847	484 297
Provisions réglementées	229	229
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>	<b>667 586</b>	<b>632 935</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>4 168</b>	<b>3 991</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3 292</b>	<b>2 920</b>
Emprunts et dettes financières	120 536	164 711
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 960	20 748
Dettes fiscales et sociales	16 031	14 020
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 306	34 816
Autres dettes	9 135	8 039
<b>DETTES</b>	<b>206 969</b>	<b>242 335</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>42 307</b>	<b>41 919</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>924 322</b>	<b>924 100</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Production vendue	165 157	149 949
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>165 157</b>	<b>149 949</b>
Reprises sur provisions	2 006	893
Autres produits et transferts de charges	2 090	650
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 096</b>	<b>1 543</b>
Achats et variations de stocks	11	6
Autres achats et charges externes	49 856	44 333
Impôts et taxes	1 994	2 132
Charges de personnel	34 277	31 614
Dotations aux amortissements des immobilisations	18 140	17 971
Dotations aux provisions pour risques et charges	20 721	19 407
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Autres charges	3 563	1 253
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>128 562</b>	<b>116 716</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>40 691</b>	<b>34 776</b>
Produits financiers	2 431	470
Charges financières	4 441	1 917
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 2 010</b>	<b>- 1 447</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>38 681</b>	<b>33 329</b>
Produits exceptionnels	934	2 730
Charges exceptionnelles	1 340	2 649
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 406</b>	<b>81</b>
<b>IMPÔT SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>9 835</b>	<b>8 465</b>
<b>RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>28 441</b>	<b>24 945</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		
<b>RÉSULTAT D'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>28 441</b>	<b>24 945</b>
<b>RÉSULTAT GROUPE</b>	<b>28 264</b>	<b>24 561</b>
<b>RÉSULTAT HORS GROUPE</b>	<b>177</b>	<b>384</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ**  
EXERCICE 2023

En K€	31/12/2023	31/12/2022
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>28 441</b>	<b>24 945</b>
Amortissements et provisions	38 228	33 967
Variation des impôts différés	- 35	- 37
Plus-values de cession, nettes d'impôt	46	1 472
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>66 680</b>	<b>60 346</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 316	6 440
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>71 996</b>	<b>66 786</b>
Acquisition d'immobilisations	- 67 116	- 72 082
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	364	603
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'investissement		
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 66 752</b>	<b>- 71 479</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 13 896	- 11 803
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Émissions d'emprunts		49 007
Remboursements d'emprunts	- 40 064	- 7 594
Autres variations	- 1 182	- 1 062
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>- 55 142</b>	<b>28 547</b>
<b>VARIATIONS DE TRÉSORERIE</b>	<b>- 49 898</b>	<b>23 855</b>
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>66 920</b>	<b>43 065</b>
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>	<b>17 022</b>	<b>66 920</b>

# ANNEXE COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE SEMMARIS

*Exercice 2023*

**TABLEAU DES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE**  
EXERCICE 2023

En K€	Valeur au 01/01/2022	Mouvements 2022	Valeur au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Capital	14 696		14 696			14 696
Prime d'apport	15 051		15 051			15 051
Réserves	86 435	7 667	94 101	9 398		103 499
Résultat Groupe	19 470	5 090	24 561	28 264	24 561	28 264
<b>SITUATION NETTE - PART DU GROUPE</b>	<b>135 652</b>	<b>12 757</b>	<b>148 409</b>	<b>37 662</b>	<b>24 561</b>	<b>161 510</b>
Subventions d'investissements nettes	82 982	3 573	86 555	4 111		90 666
Amortissements de caducité	349 418	16 923	366 341	18 602		384 944
Autres droits du concédant	9 240	-1 229	8 011		1 163	6 848
Provisions pour renouvellement utilisées	23 389		23 389			23 389
<b>DROITS DES CONCÉDANTS</b>	<b>465 030</b>	<b>19 267</b>	<b>484 297</b>	<b>22 713</b>	<b>1 163</b>	<b>505 847</b>
Provisions réglementées	206	23	229	0		229
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>	<b>600 888</b>	<b>32 047</b>	<b>632 935</b>	<b>60 374</b>	<b>25 724</b>	<b>667 586</b>

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

<b>1. Présentation du Groupe SEMMARIS</b>	<b>41</b>
1.1. Événements marquants	41
1.2. Organigramme au 31 décembre 2023	41
1.3. Activités du Groupe	41
<b>2. Périmètre de consolidation</b>	<b>41</b>
2.1. Méthodes de consolidation	42
2.2. Exclusion du périmètre	42
<b>3. Principes et méthodes comptables</b>	<b>42</b>
3.1. Référentiel comptable	42
3.2. Retraitements de consolidation	42
3.3. Méthodes comptables	42
<b>4. Notes sur le compte de résultat consolidé</b>	<b>44</b>
4.1. Résultat d'exploitation	44
4.2. Chiffre d'affaires	44
4.3. Autres produits d'exploitation	45
4.4. Autres achats et charges externes	45
4.5. Impôts, taxes et versements assimilés	45
4.6. Charges de personnel	45
4.7. Autres charges d'exploitation	45
4.8. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	45
4.9. Reprises d'amortissements et provisions d'exploitation	46
4.10. Charges et produits financiers	46
4.11. Charges et produits exceptionnels	46
4.12. Impôt sur les résultats	47
<b>5. Notes sur le bilan consolidé</b>	<b>48</b>
5.1. Écart d'acquisition	48
5.2. Immobilisations incorporelles propres	48
5.3. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	48
5.4. Immobilisations corporelles propres	49
5.5. Immobilisations corporelles du domaine concédé	49
5.6. Immobilisations financières	50
5.7. Créances	50
5.8. Disponibilités, valeurs mobilières de placement et trésorerie active	50
5.9. Capitaux propres, part du Groupe	51
5.10. Intérêts minoritaires	51
5.11. Provisions pour risques et charges	51
5.12. Dettes	52
5.13. Taux d'intérêt et couvertures de taux	52
5.14. Comptes de régularisation passif	52
<b>6. Engagements hors bilan</b>	<b>52</b>
<b>7. Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>53</b>
<b>8. Effectifs du Groupe au 31 décembre 2023</b>	<b>53</b>
<b>9. Rémunération des dirigeants</b>	<b>53</b>
<b>10. Relations avec les parties liées externes au Groupe et non conclues aux conditions normales de marché</b>	<b>53</b>
<b>11. Événements survenus depuis le début de l'exercice 2024</b>	<b>53</b>

## 1. PRÉSENTATION DU GROUPE SEMMARIS

## 1.1. Événements marquants

Le **chiffre d'affaires consolidé** atteint 165,2 M€ (+ 10,1 %).

Le **résultat net consolidé** 2023 s'élève à 28,4 M€ (contre 24,9 M€ en 2022, soit + 14 %), dont 28,1 M€ pour Rungis et 0,3 M€ pour Toulouse.

L'**Excédent Brut d'Exploitation** atteint 79 M€, en progression de 10 %, et le taux de marge brute consolidé est de 47,8 % (contre 47,9 % en 2022).

La **SEMMARIS** a poursuivi son plan d'investissement avec près de 66,1 M€ investis. Concernant le développement des activités de service, le bâtiment DOM a été livré en fin d'année, les travaux de démolition dans la zone entrepôt se sont poursuivis en vue de la construction des entrepôts I10A et I10B. Pour soutenir le marché physique, deux parkings silo ont été construits, facilitant le

stationnement au quotidien, le bâtiment V2 a été livré et la construction des bâtiments C6 et F7 a démarré. Par ailleurs, les travaux de restructuration du bâtiment C1 (secteur horticole) se sont poursuivis et les travaux de sprinklage dans le secteur des Fruits et Légumes se sont achevés. Dans les bâtiments V1P et C1, les installations de froid ont été modernisées. Dans la zone Senia, les travaux sur le bâtiment de la rue de Travy ont été achevés en début d'année.

La restructuration du bâtiment de la Marée (10&11) a été finalisée pour MINTO.

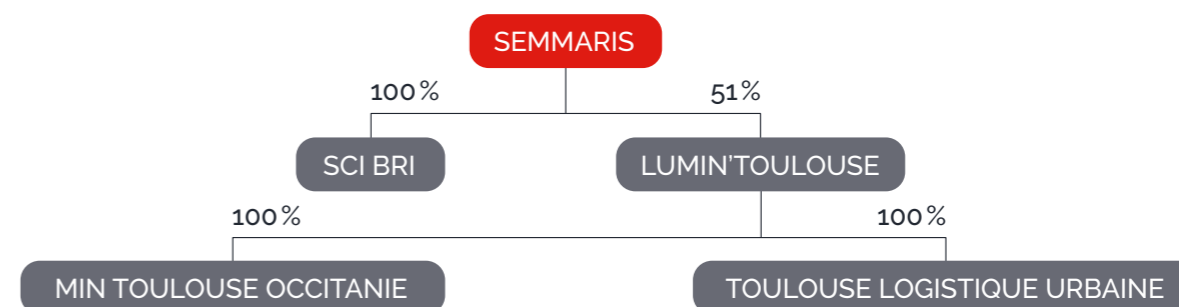
La SEMMARIS a remboursé en 2023, 7,3 M€ sur ses emprunts historiques et 35 M€ du crédit syndiqué.

Au 31 décembre 2023, il lui reste 11,1 M€ d'emprunts historiques à rembourser, le tirage du crédit syndiqué pour la SEMMARIS est de 55 M€, et un droit de tirage de 65 M€ est disponible.

En 2023, MINTO a remboursé 0,6 M€ sur ses emprunts, le solde de ses emprunts est de 5,7 M€.

TLU a remboursé 1,8 M€ sur ses emprunts, le solde de ses emprunts est de 16,4 M€.

## 1.2. Organigramme au 31 décembre 2023



## 1.3. Activités du Groupe

Le Groupe SEMMARIS (le Groupe) dispose de filiales et détient des participations au sein des secteurs d'activités :

- RUNGIS (SEMMARIS et BRI) ;
- TOULOUSE (LUMIN'TOULOUSE, MIN TOULOUSE OCCITANIE et TOULOUSE LOGISTIQUE URBAINE).

## 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées	Forme juridique	% intérêts	% contrôle	Méthode
SEMMARIS	SA	Société consolidante		IG
BUREAUX RUNGIS INTERNATIONAL	SCI	100	100	IG
LUMIN'TOULOUSE	SAS	51	51	IG
MIN TOULOUSE OCCITANIE (MIN TO)	SAS	51	51	IG
TOULOUSE LOGISTIQUE URBAINE (TLU)	SAS	51	51	IG

IG : Intégration globale

En vertu du décret n°65-325 du 27 avril 1965, la SEMMARIS dispose de droits exclusifs, attribués et unilatéralement définis par l'État, sur l'aménagement et la gestion du Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS assimilables, quant à leurs conséquences patrimoniales, à une « concession » et ce jusqu'au 31 décembre 2049 conformément à l'article 199 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

La SEMMARIS assure sa mission dans le cadre des articles L761-1 et suivants et R761-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux Marchés d'Intérêt National.

Par délibération en date du 13 avril 2017, Toulouse Métropole a confié l'exploitation du Marché d'Intérêt National et l'Aménagement de la Zone Logistique du dernier kilomètre à la société LUMIN'TOULOUSE. Par le biais d'un contrat de délégation de service public signé le 11 mai 2017, ces deux ouvrages ont été confiés pour une durée de 22 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Une filiale dédiée, MINTO, exploite le Marché d'Intérêt National de Toulouse et une autre filiale dédiée, TLU exploite la zone logistique du dernier kilomètre.

### 2.1. Méthodes de consolidation

#### Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat revenant aux tiers dans le résultat du Groupe est déduite du résultat du Groupe pour obtenir le résultat net consolidé. La part des tiers dans les capitaux propres des filiales est présentée distinctement au passif du bilan, en dehors des capitaux propres revenant au Groupe, sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Dans le cas d'intérêts minoritaires négatifs, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires, sont déduits des intérêts majoritaires. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée devait réaliser des bénéfices, les intérêts majoritaires seraient alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

Les entités ad hoc dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Afin de déterminer l'existence de ce contrôle, il est nécessaire d'apprécier l'économie d'ensemble de l'opération à laquelle l'entité ad hoc participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette dernière et l'entité consolidante.

Les critères suivants ont été pris en considération :

- Pouvoir de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion, sur l'entité ad hoc ou sur les actifs qui la composent, même si ces pouvoirs ne sont pas effectivement exercés. Elle peut, par exemple, dissoudre l'entité, changer les statuts ou, au contraire, s'opposer formellement à leur modification ;
- Capacité de bénéficier des résultats de l'entité, par exemple sous forme de flux de trésorerie ou de droits (droits à une quote-part d'actif net, droit de disposer d'un ou plusieurs actifs, droits à la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation) ;
- Exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

En application de ces principes, le Groupe a considéré qu'il détenait le contrôle exclusif des entités suivantes : BRI, LUMIN'TOULOUSE, MIN TO et TLU et il les a consolidées par intégration globale.

#### Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint de fait ou de droit sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint s'entend par le partage du contrôle entre un nombre limité d'actionnaires dans le cadre d'un accord contractuel, prévoyant l'exercice du contrôle commun sur l'activité économique de la société et indiquant sa réalisation à travers les décisions à prendre conjointement.

#### Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable s'entend par le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

### 2.2. Exclusion du périmètre

Les entités non retenues dans le périmètre sont celles dont le Groupe n'assume pas la direction et dont elle ne retire pas d'avantage.

Il n'existe pas de transaction non conclue à des conditions normales de marché avec ces entités, ni au sein du groupe consolidé.

## 3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe SEMMARIS sont établis selon la réglementation comptable française, et plus particulièrement en conformité avec le Règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

### 3.2. Retraitements de consolidation

#### Retraitements d'homogénéisation

Les comptes individuels des entités intégrées dans le périmètre font l'objet de retraitements d'homogénéité afin de respecter les mêmes règles et méthodes comptables au sein du Groupe.

#### Éliminations

Les charges et les produits reflétant des transactions intra-groupe, ainsi que les créances et dettes intra-groupe, sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, etc.).

#### Date de clôture

Toutes les entités appartenant au périmètre clôturent leurs exercices sociaux au 31 décembre.

### 3.3. Méthodes comptables

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition proviennent de la différence entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs et des passifs des entités acquises.

Ils sont amortis linéairement selon un plan permettant de refléter au mieux les hypothèses et objectifs retenus lors de l'acquisition.

En outre, une fois par an, les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière et de tests de dépréciation. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée, soit 5 ans pour les logiciels informatiques.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont réparties en deux rubriques :

- **Immobilisations propres**, constituées d'actifs immobiliers situés en dehors du périmètre de la concession et de matériels et mobiliers dissociables de la concession ;
- **Immobilisations du domaine** concédé qui devront être remises gratuitement et en bon état d'usage à l'autorité concédante à la fin du contrat de concession, à l'exception de TLU qui bénéficie d'un régime de biens de reprise.

#### a) Amortissement de caducité

Les immobilisations du domaine concédé font l'objet d'un amortissement de caducité classé au passif en « autres fonds propres ». Cet amortissement a pour objet de ramener la valeur nette comptable des biens de retour à une valeur nulle à l'issue de la concession.

Il est calculé :

- Linéairement de la date d'investissement des capitaux jusqu'à celle de la fin de la concession.
- La base d'amortissement correspond à la valeur brute des immobilisations diminuée des subventions d'investissement et des provisions pour renouvellement utilisées conformément à leur objet et maintenues au passif du bilan.

#### b) Amortissement technique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le Groupe applique l'approche par composants (règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002). Les amortissements sont déterminés en dissociant chaque actif par composants ayant leur propre durée d'utilisation et rythme de renouvellement.

Les immobilisations concédées renouvelables et les immobilisations propres à la société sont amorties sur leur durée d'utilisation, à savoir :

- Agencements et installations : de 10 à 40 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : de 5 à 10 ans ;
- Matériel informatique : 5 ans ;
- Véhicules : 5 ans.

Les structures de bâtiments, les aménagements généraux, les voiries et réseaux divers, dont la durée d'utilisation est supérieure à la durée de la concession, ne font pas l'objet d'amortissements techniques.

#### c) Dépréciation des immobilisations

L'environnement technique, économique et juridique auquel l'actif immobilisé du Groupe est dévolu n'a pas enregistré de changement important.

L'approche globale de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles, déduction faite des amortissements de caducité déjà pratiqués et inscrits au passif du bilan en Droits du Concédant, ne révèle pas de perte de valeur significative. À ce titre, la concession dans son ensemble est retenue comme unité génératrice de trésorerie.

#### d) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues pour assurer le financement des immobilisations sont inscrites au passif du bilan dans les capitaux propres. Elles y sont maintenues et ne font pas l'objet de reprise puisque venant en déduction de la valeur des immobilisations du domaine concédé pour le calcul des amortissements de caducité (cf. note 3.3.a).

#### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par les titres de participation non consolidés, des titres immobilisés, des prêts et d'autres immobilisations financières.

Les immobilisations financières figurent à leur coût d'acquisition. Au cas particulier des filiales et des participations de la SEMMARIS, ce coût correspond généralement au capital versé lors de la création des sociétés et lors d'augmentation de capital ultérieure.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une participation, établie sur la quote-part de situation nette de la participation, devient inférieure à son coût d'entrée.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, sur la base d'un examen individuel, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. Elles font l'objet de dépréciation si leur valeur liquidative à la clôture est inférieure à leur valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placement sont notamment constituées par des parts de Sicav ou de fonds commun de placement, des obligations, des certificats de dépôt et des bons à moyen terme. Ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur en capital (valeur « pied de coupon » pour les obligations, valeur nominale pour les autres titres) à la date d'acquisition. Les intérêts courus à la date d'achat sont portés dans un compte d'intérêts courus.

La date de clôture des opérations financières est le dernier jour ouvré de l'année.

#### Autres fonds propres

En application des dispositions du Plan Comptable Général relatives aux opérations faites dans le cadre des concessions de services publics, la valeur des droits du concédant exigibles en nature au titre des biens en concession inscrits à l'actif est portée au passif du bilan.

Cette rubrique regroupe les subventions d'investissement reçues (cf. note 3.3.d), les amortissements de caducité (cf. note 3.3.a) et les provisions pour renouvellement antérieurement constituées et utilisées conformément à leur objet.

#### Provisions pour risques et charges

Une provision est dotée si une société a une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la clôture des comptes. Ces provisions sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêtés des comptes.

Le poste « provisions » du compte de résultat regroupe les amortissements de caducité (cf. note 3.3.a) et les provisions pour risques et charges.

Pour les engagements en matière d'IFC, le Groupe comptabilise des provisions à son bilan destinées à rattacher leur coût aux périodes au cours desquelles les salariés ont acquis des droits aux régimes en cause. L'évaluation de ces provisions au 31 décembre 2023 a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation du 1<sup>er</sup> avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

#### Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens et de services pour lesquels la livraison ou la prestation interviendra après la date de clôture.

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations ou les fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

Les Droits de Première Accession correspondant à des droits d'entrée dans un bâtiment existant, nouvellement créé ou restructuré sont étalés sur la durée de la concession.

Les rachats de droits constituent une charge exceptionnelle de l'exercice au cours duquel l'engagement du rachat est conclu.

#### Instruments dérivés

La SEMMARIS utilise des instruments dérivés de taux d'intérêt (swaps) pour couvrir ses risques financiers. Ces instruments étant adossés de manière précise à des positions existantes ou très probables, ils sont comptabilisés en tant que couverture. Les flux financiers qu'ils engendrent sont enregistrés en résultat de manière à neutraliser la fraction en risque des charges et des produits issus des positions couvertes.

**Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels correspondent aux éléments inhabituels ou non récurrents, par opposition aux éléments imputables aux activités ordinaires. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les éléments extraordinaires sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente, ni régulière. En pratique, tous les éléments de charges et de produits inclus dans la détermination du résultat d'une période résultent des activités ordinaires du Groupe.

**Impôts différés**

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences qui existent entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En ce qui concerne les actifs d'impôts différés, en particulier ceux relatifs à des déficits reportables, ils sont comptabilisés lorsque leur récupération apparaît probable.

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice.

**Changement de méthode**

Néant.

**4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ****4.1. Résultat d'exploitation**

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
Chiffre d'affaires	165 157	149 949	10,1
Autres produits et transfert de charges	2 086	650	221,2
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>167 243</b>	<b>150 599</b>	<b>11,1</b>
Autres achats et charges externes	49 867	44 339	12,5
Impôts, taxes et versements assimilés	1 994	2 132	- 6,5
Charges de personnel	34 277	31 614	8,4
Autres charges	3 563	1 253	184,4
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>89 701</b>	<b>79 338</b>	<b>13,1</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION HORS DAP/RAP</b>	<b>77 543</b>	<b>71 261</b>	<b>8,8</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	38 861	37 378	4,0
Reprises d'amortissements et provisions d'exploitation	2 010	893	125,0
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>40 691</b>	<b>34 776</b>	<b>17,0</b>
DONT RUNGIS	39 255	33 080	18,7
DONT TOULOUSE	1 437	1 697	- 15,3

Le résultat d'exploitation s'établit à 40,7 M€, en hausse de 17 % par rapport à 2022 (34,8 M€).

Le résultat d'exploitation hors dotations/reprises aux amortissements et aux provisions (77,5 M€) augmente quant à lui de 8,8 %.

**4.2. Chiffre d'affaires**

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
RUNGIS	153 070	139 250	9,9
TOULOUSE	12 087	10 699	13
<b>TOTAL</b>	<b>165 157</b>	<b>149 949</b>	<b>10</b>

Le chiffre d'affaires liés à l'exploitation du MIN de Rungis s'élève à 150,1 M€, celui sur les prestations internationales à 3 M€. Le chiffre d'affaires de Toulouse concerne en totalité l'exploitation du MIN et de la zone logistique.

**4.3. Autres produits d'exploitation**

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
Transferts de charges	1 495	581	157,2
Autres produits	591	69	757,1
<b>TOTAL</b>	<b>2 086</b>	<b>650</b>	<b>220,9</b>
DONT RUNGIS	1 891	537	252,2
DONT TOULOUSE	195	113	72,5

Les augmentations de 1,3 M€ de transferts de charges concernent Rungis principalement et correspondent à des remboursements de sinistres en augmentation de 0,3 M€ et des facturations de travaux pour compte de tiers pour 0,4 M€ et divers.

**4.4. Autres achats et charges externes**

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
RUNGIS	44 892	40 232	11,6
TOULOUSE	4 975	4 107	21,1
<b>TOTAL</b>	<b>49 867</b>	<b>44 339</b>	<b>12,5</b>

**4.5. Impôts, taxes et versements assimilés**

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
RUNGIS	1 903	2 102	- 9,5
TOULOUSE	91	30	199,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 994</b>	<b>2 132</b>	<b>- 6,5</b>

**4.6. Charges de personnel**

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
Rémunérations brutes	21 901	20 192	8,5
Charges sociales patronales	12 377	11 421	8,4
<b>TOTAL</b>	<b>34 277</b>	<b>31 614</b>	<b>8,4</b>
DONT RUNGIS	31 894	29 467	8,2
DONT TOULOUSE	2 384	2 147	11,0

**4.7. Autres charges d'exploitation**

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
RUNGIS	2 362	279	745,5
TOULOUSE	1 201	973	23,4
<b>TOTAL</b>	<b>3 563</b>	<b>1 253</b>	<b>184,4</b>

**4.8. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation**

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
Dotations aux amortissements des immobilisations	18 140	17 971	0,9
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 662	2 272	- 26,9
Dotations aux provisions de caducité	18 693	16 947	10,3
Dotations aux provisions pour risques et charges	366	188	95,2
<b>TOTAL</b>	<b>38 861</b>	<b>37 378</b>	<b>4,0</b>
DONT RUNGIS	36 562	35 230	3,8
DONT TOULOUSE	2 300	2 149	7,0



## 4.9. Reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
RUNGIS	1 901	602	216,6
TOULOUSE	105	291	- 64,1
<b>TOTAL</b>	<b>2 006</b>	<b>893</b>	<b>125,0</b>

## 4.10. Charges et produits financiers

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
Produits financiers de participations non consolidées	2	677	- 99,7
Autres intérêts et produits assimilés	1 860	- 503	n/a
Différences positives de change	2	156	- 98,6
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	566	140	304,7
Reprise sur provisions, transfert de charges			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 431</b>	<b>470</b>	<b>417,5</b>
Intérêts et charges assimilés	4 386	1 916	128,9
Différences négatives de change	54		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			45,4
Autres charges financières			
Dotations financières aux provisions			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>4 441</b>	<b>1 917</b>	<b>131,7</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 2 010</b>	<b>- 1 447</b>	<b>38,9</b>
DONT RUNGIS	- 1 518	- 1 106	37,2
DONT TOULOUSE	- 492	- 341	44,4

Les produits financiers concernent les produits sur les swap mis en place pour RUNGIS soit 1,2 M€, pour TOULOUSE soit 0,6 M€. Rungis a reçu 0,6 M€ de placements sur des comptes ou dépôt à terme.

Les charges financières correspondent essentiellement aux intérêts sur emprunts, au coût du crédit renouvelable de RUNGIS pour 3,2 M€ et aux intérêts sur emprunts pour TOULOUSE pour 1,1 M€. L'augmentation des charges financières est liée à l'augmentation du taux Euribor 3 mois (2,162 % en janvier 2023 à 3,96 % en décembre 2023) pour les parties non couvertes du crédit syndiqué pour Rungis et des emprunts pour Toulouse.

## 4.11. Charges et produits exceptionnels

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
Opérations de gestion	585	1 053	- 44,4
Opérations en capital	349	49	606,8
Reprises provisions et transferts de charges	0	1 627	- 100,0
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>934</b>	<b>2 730</b>	<b>- 65,8</b>
Opérations de gestion	44	46	- 4,5
Opérations en capital	183	1 481	- 87,7
Dotations amortissements/provisions	1 113	1 121	- 0,7
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 340</b>	<b>2 649</b>	<b>- 49,4</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 406</b>	<b>81</b>	<b>- 603,5</b>
DONT RUNGIS	- 444	81	- 650,7
DONT TOULOUSE	38	0	- 119 425,0

Au 31 décembre 2023, le résultat exceptionnel est négatif de -406 k€ et s'explique essentiellement par Rungis avec en particulier une dotation aux provisions pour dépréciation exceptionnelle de 1,1 M€ dont 0,8 M€ concernent la restructuration du secteur des produits laitiers. Les opérations en capital concernent des sorties d'immobilisation. Les produits de gestion exceptionnelles se composent principalement de 0,6 M€ d'amendes appliquées pour non-respect du règlement intérieur du MIN.

## 4.12. Impôt sur les résultats

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
Impôts exigibles	9 869	8 502	16,1
Impôts différés	- 35	- 37	- 4,7
<b>TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS</b>	<b>9 835</b>	<b>8 465</b>	<b>16,2</b>

Le rapprochement entre l'IS théorique et l'IS comptabilisé dans le compte de résultat (preuve d'impôt) est présenté ci-dessous :

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>38 275</b>	<b>33 410</b>	<b>14,6</b>
Impôts théoriques	9 903	8 383	18,1
Impôt différé changement de taux au résultat		2	- 100,0
Éléments non fiscalisés			
Minorsations d'impôts	- 351	- 83	320,2
Déficits non reconnus			
Amortissement des écarts d'acquisition			
Différence de taux d'imposition			
Crédits d'impôt utilisés	- 228	- 223	2,0
Autres différences permanentes	511	387	31,7
<b>CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>9 835</b>	<b>8 465</b>	<b>16,2</b>

Le montant des impôts différés actifs et passifs se répartissent ainsi :

En K€	2023	2022	Variation 2023/2022 en %
IDA	1 529	1 579	- 3,2
<b>TOTAL IDA</b>	<b>1 529</b>	<b>1 579</b>	<b>- 3,2</b>
IDP	0	0	
<b>TOTAL IDP</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## 5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

## A - ACTIF

## 5.1. Écart d'acquisition

Écarts d'acquisition positifs en K€	Ouverture	Amortissement / Dépréciation	Variations de périmètre	Clôture
Valeur brute	6 206			6 206
Amortissement/Dépréciation	6 206			6 206
<b>NET</b>	<b>0</b>			<b>0</b>

Ce poste présente un solde nul au 31 décembre 2023 et se décompose de la manière suivante :

Détail des écarts d'acquisition positifs en K€	Valeur brute	Amortissement / Dépréciation	Net
BRI	6 206	6 206	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 206</b>	<b>6 206</b>	<b>0</b>

La durée d'amortissement des écarts d'acquisition est de 25 ans pour BRI.

Les écarts d'acquisition de BRI qui remontent à 1981 sont complètement amortis.

## 5.2. Immobilisations incorporelles propres

Valeurs nettes en K€	31/12/2023	31/12/2022
Concessions, brevets, droits similaires	2 176	2 380
Immobilisations incorporelles en cours	235	- 45
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PROPRES</b>	<b>2 411</b>	<b>2 334</b>

La variation des immobilisations incorporelles propres est la suivante :

En K€	Valeur brute	Amortissement / Provisions	Valeur nette
<b>31/12/2022</b>	<b>5 128</b>	<b>2 793</b>	<b>2 334</b>
Acquisitions	911	1	910
Apports			0
Diminutions	- 619		- 619
Dotations aux amortissements/provisions		834	- 834
Reprises d'amortissements/provisions		- 619	619
Autres mouvements			0
<b>31/12/2023</b>	<b>5 420</b>	<b>3 009</b>	<b>2 411</b>

Les acquisitions concernent la SEMMARIS pour 0,9 M€.

## 5.3. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Valeurs nettes en K€	31/12/2023	31/12/2022
Concessions, brevets, droits similaires	154	76
Immobilisations incorporelles en cours		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>154</b>	<b>76</b>

La variation des immobilisations incorporelles du domaine concédé est la suivante :

En K€	Valeur brute	Amortissements/Provisions	Valeur nette
<b>31/12/2022</b>	<b>156</b>	<b>80</b>	<b>76</b>
Acquisitions	44		44
Apports			
Diminutions			
Dotations aux amortissements/provisions		40	- 40
Reprises d'amortissements/provisions			
Autres mouvements	75		
<b>31/12/2023</b>	<b>274</b>	<b>120</b>	<b>154</b>

Les acquisitions concernent MINTO.

## 5.4. Immobilisations corporelles propres

Valeurs nettes en K€	31/12/2023	31/12/2022
Terrains	3 561	3 561
Constructions	7 324	4 628
Installations techniques, matériel et outillages	10 277	10 782
Autres immobilisations corporelles	2 178	804
Immobilisations en cours	476	3 077
Avances et acomptes		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES</b>	<b>23 817</b>	<b>22 853</b>

La variation des immobilisations corporelles est la suivante :

En K€	Valeur brute	Amortissements/Provisions	Valeur nette
<b>31/12/2022</b>	<b>41 590</b>	<b>18 737</b>	<b>22 853</b>
Acquisitions	2 323	850	1 473
Apports			
Diminutions	- 346	- 346	
Dotations aux amortissements		493	- 493
Reprises d'amortissements/provisions		16	- 16
Autres mouvements			
<b>31/12/2023</b>	<b>43 567</b>	<b>19 751</b>	<b>23 817</b>

Les acquisitions concernent la SEMMARIS pour 2,2 M€ et BRI pour 0,1 M€.

## 5.5. Immobilisations corporelles du domaine concédé

Valeurs nettes en K€	31/12/2023	31/12/2022
<b>Immobilisations non renouvelables</b>	<b>566 619</b>	<b>524 497</b>
Terrains	6 850	6 850
Constructions	483 922	451 965
Agencements, installations & divers	75 847	65 682
Aménagement des terrains		
<b>Immobilisations renouvelables</b>	<b>196 150</b>	<b>195 311</b>
Mobilier, matériel de bureau et informatique		
Constructions	24 871	26 033
Agencements, installations & divers	169 187	169 290
Matériel industriel	2 093	- 13
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>64 448</b>	<b>67 027</b>
Avances et acomptes	11 341	4 943
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>838 558</b>	<b>791 779</b>

La variation des immobilisations corporelles du domaine concédé est la suivante :

En K€	Valeur brute	Amortissements/Provisions	Valeur nette
<b>31/12/2022</b>	<b>992 985</b>	<b>201 206</b>	<b>791 779</b>
Acquisitions	69 841	877	68 964
Apports	0	0	0
Diminutions	- 4 881	0	- 4 881
Dotations aux amortissements/provisions	0	16 159	- 16 159
Reprises d'amortissements/provisions	0	- 16	16
Autres mouvements	2	1 163	- 1 163
<b>31/12/2023</b>	<b>1 057 946</b>	<b>219 389</b>	<b>838 558</b>

Les acquisitions concernent majoritairement la SEMMARIS, soit 62,6 M€ dans le cadre de la mise en œuvre du plan Rungis 2025. Les investissements de MIN TO ont quant à eux totalisé 6,4 M€ et ceux de TLU 0,8 M€.

### 5.6. Immobilisations financières

Valeurs nettes en K€	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation non consolidés	445	245
Créances rattachées à des participations	0	0
Autres titres immobilisés	20	20
Prêts	2	1
Autres immobilisations financières	1 839	2 076
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>2 306</b>	<b>2 343</b>

L'augmentation sur les participations non consolidées de 200 K€ correspond à la souscription par la SEMMARIS de 2 000 actions sur 247 350 de la SAEM Foncière Centres-Villes Vivants au côté de la Métropole du Grand Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCI, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Paris Ile de France, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Paris Île-de-France. La diminution des autres immobilisations financières concerne principalement la variation sur d'IDR.

### 5.7. Créances

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Valeurs nettes en K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	28 812	28 426
Dépréciation	3 191	3 461
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>25 621</b>	<b>24 965</b>

dont 24,6 M€ concernent Rungis et 1 M€ Toulouse.

Au 31/12/2023 en K€	Montants nets	Degré d'exigibilité	
		Moins d'un an	Plus d'un an
Comptes clients et comptes rattachés	25 621	24 953	668
Autres créances	11 414	11 414	
Charges constatées d'avance	1 491	734	745
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>14 207</b>	<b>13 539</b>	<b>668</b>

Les charges constatées d'avance concernent pour 882 K€ les assurances en Dommage Ouvrage de la SEMMARIS.

### 5.8. Disponibilités, valeurs mobilières de placement et trésorerie active

Le tableau suivant présente les disponibilités et les valeurs mobilières de placement :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	1 016	40 049
Disponibilités	16 005	26 871
<b>TOTAL TRÉSORERIE ACTIVE</b>	<b>17 022</b>	<b>66 920</b>

La trésorerie a diminué de 49,9 M€ dont 40 M€ de VMP sur Rungis, Toulouse a souscrit pour 1 M€ de VMP en 2023. Les disponibilités ont diminué de 10,8 M€ dont 8,5 M€ sur Rungis et 2,3 M€ sur Toulouse.

## B - PASSIF

### 5.9. Capitaux Propres, part du Groupe

En K€	Valeur au 01/01/2022	Mouvements 2022	Valeur au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Capital	14 696		14 696			14 696
Prime d'apport	15 051		15 051			15 051
Réserves	86 435	7 667	94 101	9 398		103 499
Résultat Groupe	19 470	5 090	24 561	28 264	24 561	28 264
<b>SITUATION NETTE - PART DU GROUPE</b>	<b>135 652</b>	<b>12 757</b>	<b>148 409</b>	<b>37 662</b>	<b>24 561</b>	<b>161 510</b>
Subventions d'investissements nettes	82 982	3 573	86 555	4 111		90 666
Amortissements de caducité	349 418	16 923	366 341	18 602		384 944
Autres droits du concédant	9 240	- 1 229	8 011		1 163	6 848
Provisions pour renouvellement utilisées	23 389		23 389			23 389
<b>DROITS DES CONCÉDANTS</b>	<b>465 030</b>	<b>19 267</b>	<b>484 297</b>	<b>22 713</b>	<b>1 163</b>	<b>505 847</b>
Provisions réglementées	206	23	229			229
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>	<b>600 888</b>	<b>32 047</b>	<b>632 935</b>	<b>60 374</b>	<b>25 724</b>	<b>667 586</b>

Le capital de la SEMMARIS est composé de 386 741 actions d'une valeur nominale de 38 €.

La SEMMARIS a distribué 13,9 M€ de dividendes sur l'exercice 2023.

Les droits du concédant constatés suite à l'apport par Toulouse Métropole des immobilisations dans le cadre de la DSP ont été ventilés en amortissement de caducité pour les immobilisations non renouvelables et en autres droits du concédant pour les immobilisations renouvelables.

### 5.10. Intérêts minoritaires

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Début de l'exercice	3 991	3 607
Part des minoritaires dans les résultats	177	384
Variation de capital		
<b>FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>4 168</b>	<b>3 991</b>

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part des capitaux propres des filiales consolidés qui revient aux ayants droits externes dans les entités de Toulouse.

### 5.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

En K€	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Valeur en fin d'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Indemnités de fin de carrière	1 744		- 5		1 749
Autres provisions	1 177	441	74		1 543
<b>TOTAL</b>	<b>2 920</b>	<b>441</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>3 292</b>

La provision pour indemnités de fin de carrière concerne principalement la SEMMARIS et dans une moindre mesure MIN TO.

Les autres provisions sont principalement relatives à des litiges, aux engagements au titre des médailles du travail et à la redevance de concession variable sur le chiffre d'affaires de Toulouse, dans le cadre de la Délégation de Service Public.

**5.12. Dettes**

Au 31/12/2023 en K€	Montants nets	Degré d'exigibilité		
		Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de 5 ans
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>120 536</b>	<b>69 881</b>	<b>15 048</b>	<b>35 607</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 298	8 529	15 048	9 721
Crédit Syndiqué	55 000	55 000		
Cautionnements reçus	27 603	1 717		25 886
Intérêts courus	142	142		
Divers	4 493	4 493		
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>24 960</b>	<b>24 960</b>		
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>16 031</b>	<b>16 031</b>		
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>36 306</b>	<b>36 306</b>		
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>9 135</b>	<b>9 135</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>206 969</b>	<b>156 314</b>	<b>15 048</b>	<b>35 607</b>

La SEMMARIS a remboursé en 2023, 7,3 M€ sur ses emprunts historiques et 35 M€ du crédit syndiqué.

Au 31 décembre 2023, il lui reste 11,1 M€ d'emprunts historiques à rembourser, le tirage du crédit syndiqué pour la SEMMARIS est de 55 M€, et un droit de tirage de 65 M€ est disponible.

En 2023, MINTO a remboursé 0,6 M€ sur ses emprunts, le solde de ses emprunts est de 5,7 M€.

TLU a remboursé 1,8 M€ sur ses emprunts, le solde de ses emprunts est de 16,4 M€.

Les emprunts à taux fixes, portés par la SEMMARIS, s'élèvent à 11,1 M€ avec un taux moyen de 1,48 % l'an.

Les dépôts et cautionnements, versés par les clients, figurent dans les dettes à plus de 5 ans pour un montant de 27,6 M€ dont 25,9 M€ pour Rungis et 1,3 M€ MINTO et 0,3 M€ TLU.

Les charges à payer pour Rungis s'élèvent à 9,6 M€ et 1,5 M€ pour Toulouse.

**5.13. Taux d'intérêt et couvertures de taux**

Dans le cadre du plan Rungis 2025, la SEMMARIS a sécurisé une ligne de crédit renouvelable de 60 M€ à échéance 31 décembre 2026 fondée sur Euribor 3 mois plus 0,80 % couverte à 75 % ainsi qu'une autre ligne de crédit renouvelable de 60 M€ également à échéance 31 décembre 2026 fondée sur Euribor 3 mois plus 1,00 %.

LUMIN'TOULOUSE a contracté en juin 2018, un crédit de 23,98 M€ en deux tranches : une tranche A de 4,34 M€ et une tranche B de 19,65 M€ à échéance 31 décembre 2032 fondées sur Euribor 3 mois plus 0,90 % pour la tranche A et plus 1,0 % pour la tranche B.

Le montant après remboursement est de 22,15 M€ au 31 décembre 2023. Ces deux tranches ont été couvertes à 80 %.

Le taux Euribor 3 mois à évolué de 2,162 % en janvier 2023 à 3,96 % en décembre 2023.

**5.14. Comptes de régularisation passif**

Au 31/12/2023 en K€	Montants nets	Degré d'exigibilité		
		Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Comptes de régularisation	42 307	7 610	6 937	27 760

Les comptes de régularisation passif s'élèvent à 42,3 M€, dont 41,7 M€ pour Rungis et 0,6 M€ pour Toulouse. Ils incluent, notamment, des droits de première accession, à hauteur de 35 M€ pour Rungis, et 0,6 M€ pour Toulouse.

**6. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

En K€	2023	2022
<b>a) Engagements reçus</b>		
Cautionnements bancaires des concessionnaires	3 954	3 358
Cautionnements bancaires des fournisseurs	47 369	33 033
Ligne de crédit renouvelable restante à tirer	65 000	30 000
Séquestre concernant les travaux de sprinklage sur le bâtiment au 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	600	600
Séquestre concernant les travaux d'assainissement sur le bâtiment au 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	300	300
<b>b) Engagements donnés</b>		
Participation au G.I.E. des M.I.N.	p.m.	p.m.
Toulouse Métropole (garantie solidaire pour le compte de la filiale LUMIN' TOULOUSE)	2 500	2 500
Rungis Académie (garantie solidaire pour le compte de l'Association de Gestion de la Rungis Académie : AGRA)	5 000	5 000
Achat d'un bâtiment - 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	23 100	23 100
Achat d'un parcelle - BD27 - 15 route de Roissy - Goussainville	200	
Commandes en cours aux fournisseurs sur immobilisations	28 220	30 837
<b>En K USD</b>		
Garantie sur avance client versée (bénéficiaire : Agency for implementation of the projects in the field of Agroindustry and food security UZAFSA - Ouzbekistan)	496	884

**7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre de la certification des comptes, sont les suivants :

ERNST & YOUNG AUDIT :

- Certification : 132 344 € HT ;
- Autres services : 21 854 € HT.

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES :

- Certification : 140 985 € HT ;
- Autres services : 2 700 € HT.

MAZARS :

- Certification : 7 590 € HT.

**8. EFFECTIFS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Secteur d'activité	31/12/2023	31/12/2022
RUNGIS	273	267
TOULOUSE	33	31
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>	<b>298</b>

Le nombre moyen de salariés en 2023 est de 273 pour Rungis et de 33 pour Toulouse.

**9. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS**

Il n'y a pas d'engagement spécifique en matière de pensions et d'indemnités assimilées accordés aux dirigeants.

**10. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES EXTERNES AU GROUPE ET NON CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ**

Néant

**11. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2024**

Dans le contentieux opposant la SEMMARIS à la Sogaris, cette dernière a obtenu en janvier 2024 l'annulation en appel du jugement de mai 2022. Ainsi la SEMMARIS a été condamnée à verser à la SOGARIS la somme de 6 304 771,48 euros, assortie des intérêts au taux légal et de la capitalisation des intérêts.

La SEMMARIS doit également verser la somme de 1 500 euros à la SOGARIS en application des dispositions de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

Un pourvoi et une requête sollicitant la suspension des effets de la condamnation a été déposé le 21 mars 2024. Un mémoire et une requête aux fins de suspension sont en cours et seront déposés d'ici à juin 2024.

Aucun autre événement nouveau susceptible d'affecter de façon significative les comptes de la société n'est intervenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 31 décembre 2023*

À l'Assemblée Générale de la société SEMMARIS,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEMMARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225374 du Code de commerce.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 82155 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

*Exercice clos le 31 décembre 2023*

Paris et Paris-La Défense, le 17 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Remi Savournin

ERNST & YOUNG Audit

Antoine Flora

Christine Vitrac

À l'Assemblée Générale de la société SEMMARIS,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SEMMARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 17 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Remi Savournin

ERNST & YOUNG Audit

Antoine Flora

Christine Vitrac





